

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)**

**États Financiers**

**30 septembre 2022**

**(Avec rapport des auditeurs indépendants ci-joints)**

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**30 SEPTEMBRE 2022**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables</b>	1-4
<hr/>	
<b>États financiers</b>	
Bilan	5
État du Résultat Net	6
État de l'Évolution de l'Avoir Net	7
État des Flux de Trésorerie	8
<hr/>	
<b>Notes aux États financiers</b>	
Note 1 Organisation	9
Note 2 Base de préparation des états financiers	9-11
Note 3 Principales conventions comptables	11-27
Note 4 Gestion des risques	28-40
Note 5 Liquidités	41
Note 6 Bons BRH et bons et du Trésor	42
Note 7 Placements locaux	42-46
Note 8 Placements à l'étranger	46-49
Note 9 Contrats à terme de change	49
Note 10 Prêts, net	50-61
Note 11 Actifs au titre de droits d'utilisation, net / obligations locatives	61-62
Note 12 Immobilisations, net	63-64
Note 13 Biens immobiliers hors exploitation	64-66
Note 14 Achalandage	66
Note 15 Autres éléments d'actif, net	67
Note 16 Dépôts	68-69
Note 17 Emprunts et obligations BRH	69-71
Note 18 Réserves des banques locales	71
Note 19 Autres éléments de passif	72-75
Note 20 Dotation aux pertes de crédit	76
Note 21 Dotation de capital	76
Note 22 Autres revenus et dépenses	76
Note 23 Salaires et autres prestations de personnel	77
Note 24 Autre réserve	77
Note 25 Réserve spéciale	77
Note 26 Engagements et passif éventuel	78
Note 27 Transactions apparentées	79-80

## Rapport des Auditeurs Indépendants

Au Conseil d'Administration  
Banque Nationale de Crédit (BNC):

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale de Crédit (BNC), comprenant le bilan au 30 septembre 2022, et les états du résultat net, de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des situations décrites dans la section «*Fondement de l'opinion avec réserve*» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la BNC au 30 septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Tel qu'expliqué à la **note 3 (j)**, la Banque a fait le choix de comptabiliser les placements en immobilier, inclus dans les biens immobiliers hors exploitation, à leur juste valeur selon le traitement permis par la norme IAS 40. La Banque possède environ 60 placements en immobilier et, pour cinq d'entre eux, elle a obtenu plusieurs rapports d'expertises révélant l'existence de plus-values importantes. Toutefois, la Direction de la Banque désire approfondir ses analyses en fonction des conditions du marché avant de les enregistrer aux livres. Si ces plus-values avaient été reconnues, elles auraient augmenté les résultats d'exploitation de 2022 ainsi que l'avoir net et le total de l'actif au 30 septembre 2022.

Tel que décrit à la **note 3 (s)**, la Banque dispose d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées ainsi que d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite. Tel que présenté à la **note 19 (c)**, des provisions substantielles existent pour ces deux fonds. Les charges sont comptabilisées sur une base de caisse et de provision forfaitaire et non sur la base des obligations actuarielles, et les informations, présentées aux **notes 19 et 23**, ne sont pas conformes aux Normes Internationales d'Information Financière. Il n'y a pas d'évaluation actuarielle du fonds de régime de retraite ni du fonds de prime en administration et, par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif.



Au Conseil d'Administration

Page 2

Tel qu'expliqué à la **note 7**, la Banque détient deux placements dans des sociétés apparentées entre elles : Lafito Industrial Free-Zone S.A. et Port Lafito S.A. totalisant G 398 millions. Nous n'avons pas obtenu d'information probante nous permettant d'établir, au 30 septembre 2022, la juste valeur de ces placements, tel que requis par IFRS 9, afin de déterminer les plus ou moins-values, s'il y a lieu. Par conséquent, si ces plus ou moins-values avaient été calculées et enregistrées aux résultats, le revenu net de l'exercice 2022, les placements locaux et l'avoir net, au 30 septembre 2022, auraient été augmentés ou diminués de la même valeur.

Au 30 septembre 2021, notre rapport des auditeurs contenait ces mêmes réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément *au Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.





***Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mérové - Pierre - Cabinet d'Experts - Comptables*

**MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES**

7, Rue Lechaud, Bourdon

Port-au-Prince, Haïti

Le 25 juillet 2023

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT****Bilan****30 septembre 2022****(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2022	2021
<b>ACTIF</b>			
LIQUIDITÉS	5	G 49,942,486	43,264,174
BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET	6	26,224,156	18,885,749
PLACEMENTS LOCAUX	7	979,210	990,621
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	8	13,859,061	10,486,877
CONTRATS À TERME DE CHANGE	9	1,153,991	292,950
PRÊTS	10	26,391,699	27,978,987
Provision pour pertes de crédit attendues		(3,844,289)	(3,302,596)
		22,547,410	24,676,391
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	11	118,667	157,057
IMMOBILISATIONS, NET	12	2,030,182	2,185,650
AUTRES			
Biens immobiliers hors exploitation	13	663,683	497,752
Achalandage	14	1,473,256	1,473,256
Autres éléments d'actif, net	15	723,650	283,500
		2,860,589	2,254,508
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>G 119,715,752</b>	<b>103,193,977</b>
<b>PASSIF ET AVOIR NET</b>			
DÉPÔTS	16	90,761,010	77,428,895
EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH	17	6,884,028	8,212,513
AUTRES			
Réserves des banques locales	18	515,060	143,750
Autres éléments de passif	19	10,747,759	8,377,446
Obligations locatives	11	153,304	168,620
Contrats à terme de change	9	1,118,601	301,914
		12,534,724	8,991,730
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>110,179,762</b>	<b>94,633,138</b>
<b>AVOIR NET</b>			
Dotation de capital	21	3,000,000	3,000,000
Bénéfices non répartis		4,416,442	3,566,989
Réserve légale		1,030,362	920,013
Réserve pour biens immobiliers hors exploitation	13	394,449	365,885
Réserve spéciale	25	615,237	628,452
Autre réserve	24	79,500	79,500
		9,535,990	8,560,839
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR NET</b>		<b>G 119,715,752</b>	<b>103,193,977</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État du Résultat Net**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2022**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2022	2021
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts	<b>G</b>	<b>2,213,472</b>	2,170,374
Bons BRH et bons du Trésor		<b>2,367,219</b>	1,994,222
Placements et autres		<b>189,859</b>	<u>101,843</u>
		<b>4,770,550</b>	4,266,439
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		<b>344,834</b>	367,124
Autres		<b>165,997</b>	<u>153,540</u>
		<b>510,831</b>	520,664
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>			
		<b>4,259,719</b>	3,745,775
Dotation aux pertes de crédit	<b>20</b>	<b>(449,233)</b>	(451,570)
Récupérations sur prêts radiés		<b>13,460</b>	<u>8,090</u>
		<b>3,823,946</b>	3,302,295
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>			
Commissions		<b>1,016,793</b>	860,171
Gain (perte) de change		<b>106,054</b>	(138,090)
Frais d'opérations		<b>(171,867)</b>	(127,403)
Autres	<b>22</b>	<b>(68,852)</b>	<u>(50,237)</u>
		<b>882,128</b>	544,441
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS</b>			
		<b>4,706,074</b>	3,846,736
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires et autres prestations de personnel	<b>23</b>	<b>2,339,667</b>	2,023,623
Frais de locaux, matériel et mobilier		<b>267,774</b>	191,974
Charges locatives	<b>11</b>	<b>44,567</b>	45,016
Amortissement	<b>12</b>	<b>214,553</b>	156,848
Autres dépenses de fonctionnement		<b>736,021</b>	<u>512,548</u>
		<b>3,602,582</b>	2,930,009
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
	<b>G</b>	<b>1,103,492</b>	916,727

**Les notes font partie intégrante des états financiers.**



**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État de l'Évolution de l'Avoir Net**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2022**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Note	Dotation de capital	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts (note 10)	Réserve pour biens immobiliers hors exploitation	Réserve spéciale (note 25)	Autres réserves (note 24)	Total
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>3,416,108</b>	<b>828,340</b>	<b>81,429</b>	<b>364,095</b>	<b>-</b>	<b>79,500</b>	<b>7,769,472</b>
Résultat net de l'exercice		-	916,727	-	-	-	-	-	916,727
Versement au Trésor Public		-	(125,360)	-	-	-	-	-	(125,360)
Virement à la réserve légale		-	(91,673)	91,673	-	-	-	-	-
Virement de la réserve générale pour pertes sur prêts		-	81,429	-	(81,429)	-	-	-	-
Virement à la réserve pour biens immobiliers hors exploitation		-	(1,790)	-	-	1,790	-	-	-
Virement à la réserve spéciale	25	-	(628,452)	-	-	-	628,452	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>3,566,989</b>	<b>920,013</b>	<b>-</b>	<b>365,885</b>	<b>628,452</b>	<b>79,500</b>	<b>8,560,839</b>
Résultat net de l'exercice		-	1,103,492	-	-	-	-	-	1,103,492
Virement au Trésor Public		-	(128,341)	-	-	-	-	-	(128,341)
Virement à la réserve légale		-	(110,349)	110,349	-	-	-	-	-
Virement à la réserve pour biens immobiliers hors exploitation		-	(28,564)	-	-	28,564	-	-	-
Virement de la réserve spéciale	25	-	13,215	-	-	-	(13,215)	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>4,416,442</b>	<b>1,030,362</b>	<b>-</b>	<b>394,449</b>	<b>615,237</b>	<b>79,500</b>	<b>9,535,990</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État des Flux de Trésorerie**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2022**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Revenu net de l'exercice	G	1,103,492	916,727
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Dotation aux pertes de crédit	20	449,233	451,570
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en dollars US		150,311	302,192
Amortissement des immobilisations	12	214,553	156,848
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	41,736	42,106
Moins-value sur immobilisations	22	242,000	60,000
Intérêts sur obligations locatives	11	2,128	2,085
Effet de change sur les obligations locatives	11	45,122	61,308
Perte sur dispositions d'immobilisations	12	490	928
Gains sur ventes de biens immobiliers hors exploitation	22	(166,852)	-
Perte de valeur (plus-value) sur instruments en capitaux		11,110	-
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
(Augmentation) diminution des contrats à terme de change		(44,354)	33,052
(Augmentation) diminution des bons BRH et bons du Trésor, net		(7,338,407)	122,817
Diminution (augmentation) des placements locaux		168	(57,616)
Augmentation des placements à l'étranger		(3,373,138)	(3,538,400)
Remboursements (décaissements) de prêts, net		1,581,022	(3,062,310)
Ajouts aux biens immobiliers hors exploitation	13	(212,385)	(14,367)
Produits sur dispositions de biens immobiliers hors exploitation		213,306	-
Augmentation des dépôts, net		13,332,115	16,614,417
Augmentation des réserves des banques locales		371,310	33,232
Paiements de loyers	11	(65,912)	(44,201)
Variations dans les autres éléments d'actif et de passif		1,879,665	857,425
<b>Liquidités provenant des activités d'exploitation</b>		<b>8,436,713</b>	<b>12,937,813</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations	12	(301,575)	(575,283)
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>		<b>(301,575)</b>	<b>(575,283)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Diminution des emprunts et obligations BRH		(1,328,485)	(15,783)
Versement au Trésor Public		(128,341)	(125,360)
<b>Liquidités utilisées dans des activités de financement</b>		<b>(1,456,826)</b>	<b>(141,143)</b>
Augmentation nette des liquidités		6,678,312	12,221,387
Liquidités au début de l'exercice		38,387,450	23,714,843
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		4,876,724	7,327,944
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	5 G	<b>49,942,486</b>	<b>43,264,174</b>

**Les notes font partie intégrante des états financiers.**

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(1) ORGANISATION**

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une banque commerciale, propriété de l'État Haïtien. Elle fut créée par la Loi du 17 août 1979, publiée dans Le Moniteur du 11 septembre 1979. Elle résulte de la séparation de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) en deux banques: une Banque Centrale, la Banque de la République d'Haïti (BRH), et une banque commerciale, la BNC. Quoique créée le 17 août 1979, la BNC n'a commencé à opérer de façon indépendante qu'à la date du partage du patrimoine de l'ex-BNRH entre la BRH et la BNC, soit le 1er avril 1980.

La BNC a pour mission générale d'effectuer toutes les opérations de banque conformément aux dispositions de la Loi bancaire du 20 juillet 2012 portant sur les banques et de toutes autres législations sur les institutions financières réglementant le fonctionnement des banques, et les activités bancaires en Haïti. La BNC est gérée par un Conseil d'Administration, nommé par Arrêté Présidentiel. La BNC a son siège principal au 103 angle des rues des Miracles et du Quai à Port-au-Prince en Haïti et œuvre à travers tout le pays par l'entremise de 40 succursales physiques, une succursale virtuelle ([www.bnconline.com](http://www.bnconline.com)) et trois guichets.

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

**(a) Cadre de préparation des états financiers**

Les états financiers de la BNC ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception des réserves reflétées dans le rapport des auditeurs indépendants concernant le non-enregistrement d'une plus-value sur les placements en immobilier, les redressements qui auraient pu être nécessaires si les évaluations actuarielles du fonds de régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues (**note 3 s**) et si les plus ou moins-values sur les placements locaux avaient été déterminées (**note 7**).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2023.

**(b) Base d'évaluation**

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments de capitaux propres détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (**notes 7 et 8**) et des placements en immobilier (**note 13**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont reflétées dans les notes correspondantes (**3c**), (**3e**) et (**3j**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(c) Monnaie de présentation**

Ces états financiers sont préparés en gourdes haïtiennes, qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

**(d) Estimations et jugement**

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

<b>Notes 6, 7 et 8</b>	Valorisation des bons, des obligations et des placements
<b>Note 9</b>	Valorisation des contrats à terme de change
<b>Note 10</b>	Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues et de la réserve générale pour pertes sur prêts
<b>Note 11</b>	Valorisation des actifs au titre de droits d'utilisation/obligations locatives
<b>Note 12</b>	Amortissement et valorisation des immobilisations
<b>Note 13</b>	Valorisation des biens immobiliers hors exploitation
<b>Note 14</b>	Évaluation de l'achalandage
<b>Note 15</b>	Valorisation de certains autres actifs.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(d) Estimations et jugement (suite)**

De l'avis de la Direction, à l'exception des redressements qui auraient pu s'avérer nécessaires si les plus-values sur les placements en immobilier avaient été enregistrées, si des évaluations actuarielles du régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues, et si les plus ou moins-values sur les placements locaux avaient été déterminées, tel que reflété dans le rapport des auditeurs indépendants, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers ci-joints.

**(a) Conversion des comptes exprimés en devises**

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les effets de réévaluation résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

**(b) Dépréciation des actifs financiers**

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances et les hors bilan comptabilisés au coût amorti.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des instruments financiers
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques, telles que l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêts et le Produit Intérieur Brut)
- Les problèmes anticipés liés à la crise du COVID – 19 à partir de l'exercice 2020
- Les troubles politiques et les conséquences économiques importantes pour le pays.

La Direction doit donc exercer un niveau important de jugement pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque du risque de crédit et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les ajustements requis pour l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans le compte de réserve (**note 3 u**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

**Phase 1** Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration significative de crédit (moins de 31 jours de retard): les bons BRH et les bons du Trésor (**note 6**), les placements locaux au coût amorti (**note 7**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 8**), les prêts (**note 10**) et certains autres éléments d'actif (**note 15**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées pour les 12 mois à venir.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

**Phase 2** Les actifs financiers précités, pour lesquels il y a une détérioration du crédit dans la comptabilisation initiale sont considérées comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-89 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

**Phase 3** Les actifs financiers qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (90 jours de retard et plus) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

La définition de défaut utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour transférer les instruments financiers d'une phase à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion de risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours et plus.

Si la notation du risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant (principal et intérêts).
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 20**).

**(c) Détermination de la juste valeur**

IFRS 13 établit également une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1** qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non pour des actifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(c) Détermination de la juste valeur (suite)**

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme le marché sur lequel on observe le volume et le niveau d'activités les plus élevés et le marché le plus avantageux comme le marché qui maximise le montant qui serait reçu, ou minimise le montant qui serait payé, pour la transaction en l'absence du marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

**(d) Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande, et les effets de compensation.

**(e) Placements**

Les placements sont composés de placements locaux et de placements à l'étranger.

Les placements locaux comprennent les bons BRH et les bons du Trésor, les obligations de sociétés locales, les placements interbancaires à des banques locales et des instruments de capitaux propres.

Les placements à l'étranger sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor USA, d'obligations d'agences gouvernementales USA, d'obligations de sociétés privées et d'instruments de capitaux propres.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(e) Placements (suite)**

A leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net selon les catégories définies par IFRS 9.

*i) **Coût amorti.*** Ces placements sont composés d'instruments de créances suivants : bons BRH et bons du Trésor (**note 6**), bons du Trésor USA, obligations du Gouvernement des États-Unis, de sociétés privées et de dépôts à terme (**note 8**) et obligations dans des sociétés locales et des placements interbancaires (**note 7**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. Ces placements sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les gains réalisés et les pertes constatées lors de la vente des placements sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice.

*ii) **Juste valeur par le biais de résultat net.*** Ces placements consistent en des titres de créances: obligations du Gouvernement des États-Unis, obligations de sociétés privées (**note 8**) et instruments de capitaux propres dans une banque étrangère (**note 8**) et dans des sociétés locales (**note 7**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains réalisés et les pertes constatées lors de l'aliénation de ces titres.

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(f) Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au cout amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Dans les prêts à défaut sont inclus les prêts en retard de paiement de 90 jours et plus. Ces prêts sont reclassés comme réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute quant à leur recouvrement.

En 2021, les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le remboursement du principal en accord avec les dispositions prises par la Banque Centrale en fonction de la conjoncture liée aux troubles politiques et à la pandémie du Covid-19. Ces prêts ont respecté les modalités de paiements d'intérêts.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Ces prêts sont reclassés comme prêts courants lorsque les dispositions de restructuration sont respectées et les critères de classification requis pour les prêts courants sont conformes.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues établie au bilan lorsque tous les efforts de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétés et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état du résultat net.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément ce qui est décrit à la **note 3 b**. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction. Les soldes des cartes de crédit sont provisionnés à 100% lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(f) Prêts (suite)**

La dotation aux pertes de crédit sur prêts apparaissant à l'état du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision tel que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision (IFRS) pour pertes de crédit attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte séparé de réserve générale pour pertes sur prêts à l'avoir net **(3 u)**.

**(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives**

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location des propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur et une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie du contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque modifie son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, relatifs aux obligations locatives, sont comptabilisés à l'état du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimations, pour déterminer:

- Que les taux d'intérêts appropriés soient utilisés pour calculer les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ce faire, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée, en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes et la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(h) Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeubles	2.8%
Équipements informatiques	20%
Matériel et mobilier	10%
Matériel roulant	20% et 25%
Matériel énergétique	20%
Matériel de communication	10% et 20%
Matériel de climatisation	10% et 20%
Matériel de sécurité	20%
Améliorations locatives	8% à 11%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les débours importants pour amélioration et reconditionnement sont capitalisés, tandis que ceux effectués pour entretien et réparations sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état du résultat net.

**(i) Propriétés détenues pour revente**

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des biens reçus en dation en paiement ou adjugés en faveur de la Banque, en compensation des montants dus incluant les soldes des prêts, les intérêts à recevoir et les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative à la date de la transaction.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(i) Propriétés détenues pour revente (suite)**

La Banque a établi un programme actif de ventes selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont virés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des experts-évaluateurs indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3k**) et est comptabilisée à un poste distinct de réserve pour biens immobiliers hors exploitation à l'état de l'évolution de l'avoir net.

**(j) Placements en immobilier**

Les placements en immobilier, présentés au poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont constitués de terrains et d'immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40.

Ces placements en immobilier doivent être présentés à la juste valeur et, pour ce faire, la législation haïtienne en vigueur exige trois évaluations de chaque bien par des évaluateurs indépendants. Quoique certains des placements en immobilier présentent des plus-values, la Direction de la Banque désire procéder à des analyses additionnelles avant de les comptabiliser. Cette situation résulte en une réserve dans le rapport des auditeurs indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs des placements en immobilier est comptabilisée à l'état du résultat net.

Certains des immeubles sont loués à des organismes de l'État et à des entreprises commerciales. Les revenus de loyers, lorsque gagnés, et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire une réserve est requise sur les placements en immobiliers (**note 3k**) et est comptabilisé à un poste distinct de réserve pour biens immobiliers hors exploitation à l'état de l'évolution de l'avoir net.

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(k) Réserve pour biens immobiliers hors exploitation**

Le poste de réserve générale pour biens hors exploitation, requis par la réglementation bancaire, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées ainsi:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.
- La provision annuelle de 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans, jusqu'à 100% de la valeur inscrite. Cette addition au niveau de la réserve est effective depuis le 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no. 1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 quant à l'application de l'article 189 de la Loi.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

**(l) Contrats à terme de change**

Les contrats à terme de change comprennent les contrats à terme de gré à gré portant sur des engagements d'échanger deux devises (Gourdes et dollars US) à une date ultérieure selon un taux de change prédéterminé et des modalités convenus entre les deux parties à la date du contrat. Ces contrats à terme de change reflètent les montants à recevoir dans une devise et les montants à remiser dans une autre devise en accord avec les modalités des contrats respectifs.

**(m) Achalandage**

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif nets acquis. Cet actif intangible n'est pas amorti en accord avec IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins les pertes de valeur encourues. Les pertes de valeur comptabilisées ne peuvent pas être renversées. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(n) Acceptations et lettres de crédit**

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan.

En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

**(o) Dépôts et emprunts**

Les dépôts et emprunts sont comptabilisés au coût. Leur juste valeur est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

**(p) Réserves des banques locales**

Les réserves des banques locales représentent les dépôts effectués par les succursales des banques commerciales dans les villes de provinces à titre de réserve obligatoire maintenue par la BNC pour le compte de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts. La juste valeur de ces dépôts est assimilable à la valeur aux livres puisqu'il s'agit de dépôts à très court terme.

**(q) Exonération d'impôts et de taxes**

Conformément à la loi du 17 août 1979 amendée par le Décret du 23 novembre 2005, la Banque est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres.

**(r) Versement au Trésor Public**

Conformément à la loi du 17 août 1979 et du Décret du 23 novembre 2005, le revenu net réalisé par la Banque sera versé au Trésor Public jusqu'à concurrence de 25%, et le solde sera affecté à la constitution de la réserve légale de 10% et d'autres réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, à fixer par le Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2022, le montant à verser au Trésor Public n'est pas encore déterminé. Quant à 2021, le montant à verser de G 128,341,577 se retrouve dans les autres éléments de passif (**note 19**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(s) Régime de retraite et fonds de prime en administration**

La BNC offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de fin de carrière qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite résultant en des primes de service et des primes de séparation.

Aucune étude actuarielle du régime de retraite ni du fonds de prime en administration ne sont disponibles. Les charges sont comptabilisées sur une base estimative et non sur la base des obligations actuarielles. Les surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif ne sont pas déterminés.

Les Normes Internationales d'Information Financière requièrent que la Banque effectue à la fin de chaque exercice une évaluation actuarielle. Par conséquent, les informations présentées aux **notes 19 et 23** ne sont pas conformes aux exigences de ces normes.

**(t) Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu net de l'exercice est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% de la dotation du capital.

**(u) Réserve générale pour pertes sur prêts**

La réserve générale pour pertes sur prêts établie par la Direction est constituée à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles incluant les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les IFRS, telles que reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(v) Intérêts**

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours. Après cette période, le solde dû impayé est provisionné.

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les bons BRH et les bons du Trésor, les prêts et les placements locaux et étrangers, ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts et les emprunts.

**(w) Commissions**

Les commissions qui sont importantes à la détermination des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque les services sont rendus.

**(x) Réserves obligatoires sur dépôts et autres passifs**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves obligatoires équivalant, aux 30 septembre 2022 et 2021, à 40% sur les passifs en gourdes, à 53% et à 51% sur les passifs en monnaies étrangères. La couverture en monnaies étrangères est maintenue en gourdes à concurrence de 12.5%. Cette exigence ne s'applique pas sur les réserves des banques locales qui ne font pas partie des réserves effectives.

Les taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières sont de 100%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

En date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2022. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers de la BNC. Ce sont principalement :

<p><b><i>IFRS 17</i></b> <i>Contrats d'assurance</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 remplace IFRS 4.</p>
<p><b><i>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28</i></b> <i>États financiers consolidés et participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées ou coentreprises.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 1</i></b> <i>Présentation d'états financiers consolidés</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui modifie principalement la classification des passifs courants et non courants, et qui clarifie également les normes comptables à divulguer selon leur importance.</p>
<p><b><i>Modification d'IFRS 3</i></b> <i>Regroupement d'entreprises</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui remplace le cadre conceptuel datant de 2018.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 37</i></b> <i>Provisions, actif et passif éventuels</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui concerne le traitement des coûts d'exécution de contrats.</p>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)**

<b>Modification d'IAS 16</b> <i>Immobilisations corporelles</i>	Applicable aux exercices débutant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2022, qui interdit de déduire du coût d'un actif les recettes de la vente d'éléments produits par cet actif avant qu'il ne soit prêt à être utilisé.
<b>Modification d'IFRS 16</b> <i>Contrats de bail</i>	Applicable aux exercices débutant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2022, qui prolonge de 12 mois le délai permettant aux locataires d'appliquer cette modification aux concessions locatives en vertu desquelles des réductions de paiements de loyers affectent seulement les paiements dus le ou avant le 30 juin 2022.
<b>Modification d'IFRS 9</b> <i>Instruments financiers</i>	Applicable aux exercices débutant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2022, relatif au test de 10% pour la décomptabilisation du passif financier.
<b>Modification d'IAS 8</b> <i>Méthodes et changements d'estimations comptables</i>	Applicable aux exercices débutant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une nouvelle définition des estimations comptables et précise la relation entre méthodes comptables et estimations comptables.
<b>Modification à IAS 12</b> <i>Impôts sur le revenu</i>	Applicable aux exercices débutant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2023, qui clarifie comment les sociétés doivent enregistrer les impôts reportés relatifs à certaines transactions comme des contrats de bail et des provisions pour retraits d'actifs.

La Direction ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES**

L'activité d'intermédiation financière est associée à de nombreux risques dont la gestion est d'une importance capitale en raison des effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les opérations d'une banque, ses résultats d'exploitation et son patrimoine financier. Les principaux risques sont:

- Le risque de liquidités ;
- Le risque de crédit ;
- Le risque de marché portant sur le change et les taux d'intérêts ;
- Le risque de blanchiment des avoirs et de financement du terrorisme.

Consciente que l'atteinte de ses objectifs financiers passe par une gestion efficace des risques, la Banque Nationale de Crédit applique des politiques de gestion concertée et prudente à l'égard de ces risques. Elle a développé un ensemble de procédures servant de guide et d'orientation aux directions et, elle a mis en place un système de contrôle conforme à la pratique dans le secteur bancaire et aux normes prudentielles de la Banque Centrale. La gestion des risques à la BNC est exercée à travers un dispositif de contrôle interne qui permet au Conseil d'Administration de s'assurer d'une maîtrise des activités de la Banque à tous les niveaux. Outre la structure opérationnelle hiérarchisée, le dispositif de contrôle comprend aussi les comités spécialisés qui analysent les risques, supervisent les activités des directions et définissent les grandes lignes opérationnelles. Parmi ces comités, il y a le Comité de Direction, le Comité de Trésorerie, le Comité de Crédit, le Comité d'Audit et de Conformité, et le Comité de Sécurité et de Déontologie.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BNC est comme suit:

**(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS**

Le risque de liquidités est le risque que la Banque ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds, que ceux-ci soient inscrits au bilan ou non. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, la BNC assure une surveillance quotidienne des liquidités. Elle met en œuvre une politique prudente de gestion des liquidités qui lui permet d'être en mesure de remplir en tout temps ses engagements exigeant des sorties de fonds. Elle porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences qui s'appliquent à elle. Le Comité de Trésorerie de la BNC se réunit chaque semaine et assure une surveillance quotidienne de ses besoins opérationnels.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)***

La BNC respecte en général les normes prudentielles de la BRH en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3.

Les termes d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre :

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	3 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>					
Dépôts à vue	<b>G 44,251,782</b>	-	-	-	<b>44,251,782</b>
Dépôts d'épargne	34,715,473	-	-	-	<b>34,715,473</b>
Dépôts à terme	<u>75,542</u>	<u>-</u>	<u>11,315,274</u>	<u>402,939</u>	<u><b>11,793,755</b></u>
<b>Total dépôts</b>	<b><u>79,042,797</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>11,315,274</u></b>	<b><u>402,939</u></b>	<b><u>90,761,010</u></b>
<b>Emprunts et obligations</b>					
BRH (note 17)	-	3,000,000	746,602	3,137,426	<b>6,884,028</b>
<b>Réserves des banques</b>					
locales (note 18)	515,060	-	-	-	<b>515,060</b>
<b>Contrats à terme</b>					
de change (note 9)	1,118,601	-	-	-	<b>1,118,601</b>
<b>Obligations locatives</b>					
(note 11)	-	-	45,990	107,314	<b>153,304</b>
<b>Autres éléments</b>					
de passif (note 19)	<u>3,017,685</u>	<u>431,568</u>	<u>4,339,695</u>	<u>2,950,650</u>	<u><b>10,739,598</b></u>
<b>Total - autres</b>	<b>4,651,346</b>	<b>3,431,568</b>	<b>5,132,287</b>	<b>6,195,390</b>	<b>19,410,591</b>
<b>Total</b>	<b>G 83,694,143</b>	<b>3,431,568</b>	<b>16,447,561</b>	<b>6,598,329</b>	<b>110,171,601</b>

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)**

**30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	3 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>					
Dépôts à vue	G 38,060,541	-	-	-	38,060,541
Dépôts d'épargne	29,033,731	-	-	-	29,033,731
Dépôts à terme	<u>65,921</u>	<u>2,237,893</u>	<u>8,030,809</u>	-	<u>10,334,623</u>
<b>Total dépôts</b>	<b><u>67,160,193</u></b>	<b><u>2,337,893</u></b>	<b><u>8,030,809</u></b>	-	<b><u>77,428,895</u></b>
<b>Emprunts et obligations</b>					
BRH (note 17)	-	3,338,888	-	4,873,625	8,212,513
<b>Réserves des banques</b>					
locales (note 18)	143,750	-	-	-	143,750
<b>Contrats à terme</b>					
de change (note 9)	301,914	-	-	-	301,914
<b>Obligations locatives</b>					
(note 11)	-	-	39,461	129,159	168,620
<b>Autres éléments</b>					
de passif (note 19)	<u>1,990,032</u>	<u>305,022</u>	<u>3,417,855</u>	<u>2,654,352</u>	<u>8,367,261</u>
<b>Total - autres</b>	<b>2,435,696</b>	<b>3,643,910</b>	<b>3,457,316</b>	<b>7,657,136</b>	<b>17,194,058</b>
<b>Total</b>	<b>G 69,595,889</b>	<b>5,881,803</b>	<b>11,488,125</b>	<b>7,657,136</b>	<b>94,622,953</b>

**(B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis ou par certains autres organismes internationaux, dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Liquidités (note 5) :</b>		
Dépôts à la BRH	<b>G 38,481,852</b>	31,975,178
Dépôts à des banques étrangères	<b>5,055,518</b>	6,018,936
Effets de compensation	<b>548,264</b>	326,187
	<b><u>44,085,634</u></b>	<u>38,320,301</u>
<b>Placements:</b>		
Bons BRH et bons du Trésor, net (note 6)	<b>26,224,156</b>	18,885,749
Placements locaux (note 7)	<b>979,210</b>	990,621
Placements à l'étranger (note 8)	<b>13,859,061</b>	10,486,877
	<b><u>41,062,427</u></b>	<u>30,363,247</u>
<b>Contrats à terme de change (note 9)</b>	<b><u>1,153,991</u></b>	<u>292,950</u>
<b>Crédit:</b>		
Prêts, net (note 10)	<b><u>22,547,410</u></b>	<u>24,676,391</u>
<b>Autres éléments d'actif, net (note 15)</b>	<b><u>505,246</u></b>	<u>90,246</u>
	<b>G 109,354,708</b>	93,743,135

**(i) Liquidités**

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2022 et 2021, 87% et 83% des liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves. Dans l'ensemble, la Direction juge que le risque de crédit associé aux liquidités est nul.

**(ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. Pour gérer ce risque, la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

**(ii) Placements (suite)**

La Direction considère les Bons BRH qui représentent 3% des placements aux 30 septembre 2022 et 2021 comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces bons n'excède pas 91 jours et la Direction est confiante que la Banque de la République d'Haïti pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Bons du Trésor qui représentent 62% et 58% des placements aux 30 septembre 2022 et 2021 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère comme modéré le risque sur les placements locaux en obligations et en instruments de capitaux propres. Elle demande régulièrement des informations financières afin d'en assurer une valorisation adéquate. Par ailleurs, elle considère comme faible le risque sur les placements interbancaires.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les placements à l'étranger sont principalement composés de dépôts à terme (67% et 76%) et d'obligations d'agences gouvernementales (23% et 14%), soit 90% de ces placements. La Direction considère comme faible le risque de crédit sur les dépôts à terme et sur les obligations d'agences gouvernementales. La Direction considère comme modéré le risque de crédit sur les autres placements à l'étranger.

**(iii) Crédit**

Les politiques établies par la Banque l'assurent d'une gestion adéquate de ce risque; ainsi:

- Les nouveaux prêts sont analysés, approuvés par le Comité de Crédit et adéquatement documentés.
- L'Administration du Crédit s'assure de la mise en place des garanties exigées avant tout décaissement.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

**(iii) Crédit (suite)**

- Le portefeuille de prêts est géré par un système informatique et fait l'objet de suivi rigoureux et systématique par la Direction du Crédit, l'Administration du Crédit et le Comité de Crédit.
- Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts garantis par le MEF et l'État Haïtien, et les prêts financés par la BRH représentant 44% et 52% respectivement.
- Les clients délinquants sont poursuivis par la Direction du Crédit, l'Unité de Recouvrement, le Bureau du Contentieux et enfin, par les conseillers juridiques externes.
- Des provisions spécifiques et une réserve générale sont constituées en couverture des prêts à défaut. Elles représentent 86% et 94% des prêts à défaut aux 30 septembre 2022 et 2021.
- La Banque se soumet en général au respect des normes prudentielles de la Banque Centrale concernant la classification des prêts et l'établissement de provisions pour pertes de crédit attendues (Circulaire no. 87), la limite de 50% du portefeuille de prêts en dollars US par rapport au passif en dollars US (Circulaire no. 97), et la concentration des risques de crédit (Circulaire no. 83.4) qui restreint, en fonction des fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

**(iv) Contrats à terme de change**

La Banque considère le risque comme étant faible sur les contrats à terme de change étant donné que les contreparties se retrouvent au passif.

**(v) Acceptations et lettres de crédit**

La Banque considère le risque comme étant faible sur les acceptations et lettres de crédit étant donné que les contreparties se retrouvent au passif. Aux 30 septembre 2022 et 2021, la Banque ne détient pas d'acceptations.

**(vi) Autres éléments d'actif**

La Banque considère comme faible le risque de non-paiement sur les autres éléments d'actif financiers qui représentent des opérations courantes qui sont réglées dans de courts délais.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime des actifs financiers de la Banque concernés par ce risque, est comme suit:

<u>(En milliers de gourdes)</u>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<u>Liquidités</u>		
Haïti	<b>G 39,030,116</b>	32,301,365
États-Unis	<b>5,044,839</b>	3,915,280
Canada	-	2,096,130
Panama	<b>10,526</b>	7,274
Angleterre	<b>153</b>	252
	<b>44,085,634</b>	38,320,301
<u>Placements</u>		
Haïti	<b>27,203,366</b>	19,876,370
Panama	<b>8,773,194</b>	7,303,893
États-Unis	<b>4,497,339</b>	2,696,023
Canada	<b>588,528</b>	486,961
	<b>41,062,427</b>	30,363,247
<u>Contrats à terme de change</u>		
Haïti	<b>1,153,991</b>	292,950
<u>Crédit</u>		
Haïti	<b>22,547,410</b>	24,676,391
<u>Autres éléments d'actif, net</u>		
Haïti	<b>505,246</b>	90,246
Total des actifs financiers	<b>G 109,354,708</b>	93,743,135

***(C) RISQUE DE MARCHÉ***

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables lui permettant d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

***(i) Risque de change***

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans les mêmes devises suite à la variation du cours de ces devises.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)***

**(i) Risque de change (suite)**

Pour gérer ce risque, la BNC a adopté une politique qui consiste à ne pas prendre en général de position en devises allant au-delà de trois jours ouvrables. La circulaire no. 81-5 de la Banque Centrale sur le risque de change, en vigueur depuis avril 2017, qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de change de la Banque, par monnaie, étaient comme suit aux 30 septembre:

**30 septembre 2022**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Gourdes</b>	<b>Dollars convertis</b>	<b>Euros convertis</b>	<b>Total</b>
Liquidités	G 21,829,198	28,112,444	844	49,942,486
Bons BRH et bons du Trésor	26,224,156	-	-	26,224,156
Placements locaux et étrangers	790,092	14,048,179	-	14,838,271
Prêts, net	17,393,339	5,154,071	-	22,547,410
Contrats à terme de change	117,241	1,036,750	-	1,153,991
Autres éléments d'actif, net	11,819	493,427	-	505,246
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G 66,365,845</b>	<b>48,844,871</b>	<b>844</b>	<b>115,211,560</b>
Dépôts	47,617,630	43,143,380	-	90,761,010
Emprunts et obligations - BRH	6,884,028	-	-	6,884,028
Réserves des banques locales	294,492	220,568	-	515,060
Obligations locatives	-	153,304	-	153,304
Contrats à terme de change	997,119	121,482	-	1,118,601
Autres éléments de passif	6,994,135	3,745,463	-	10,739,598
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G 62,787,404</b>	<b>47,384,197</b>	<b>-</b>	<b>110,171,601</b>
<b>Actifs, net</b>	<b>G 3,578,441</b>	<b>1,460,674</b>	<b>844</b>	<b>5,039,959</b>

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G 12.4 millions et G 7.3 mille, selon le cas.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**(i) Risque de change (suite)**

**30 septembre 2021**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Gourdes</b>	<b>Dollars convertis</b>	<b>Euros convertis</b>	<b>Total</b>
Liquidités	<b>G 19,882,335</b>	23,378,635	3,204	<b>43,264,174</b>
Bons BRH et bons du Trésor	18,885,749	-	-	<b>18,885,749</b>
Placements locaux et étrangers	996,276	10,481,222	-	<b>11,477,498</b>
Prêts, net	19,665,216	5,011,175	-	<b>24,676,391</b>
Contrats à terme de change	292,950	-	-	<b>292,950</b>
Autres éléments d'actif, net	24,819	65,427	-	<b>90,246</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G 59,747,345</b>	<b>38,936,459</b>	<b>3,204</b>	<b>98,687,008</b>
Dépôts	41,315,010	36,113,885	-	<b>77,428,895</b>
Emprunts et obligations - BRH	8,212,513	-	-	<b>8,212,513</b>
Réserves des banques locales	92,623	51,127	-	<b>143,750</b>
Obligations locatives	7,745	160,875	-	<b>168,620</b>
Contrats à terme de change	-	301,914	-	<b>301,914</b>
Autres éléments de passif	5,200,861	3,166,400	-	<b>8,367,261</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G 54,828,752</b>	<b>39,794,201</b>	<b>-</b>	<b>94,622,953</b>
<b>Actifs (passifs), net</b>	<b>G 4,918,593</b>	<b>(857,742)</b>	<b>3,204</b>	<b>4,064,055</b>

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G 8.8 millions et G 5.7 mille, selon le cas.

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Aux 30 septembre</b>		
Dollars US	<b>117.7047</b>	97.3918
Euros	<b>114.7150</b>	112.7992
<b>Taux moyens de l'exercice</b>		
Dollars US	<b>107.1283</b>	80.7970
Euros	<b>115.2752</b>	96.5830

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**(ii) Risque de taux d'intérêts**

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, le capital de la Banque. Il correspond au risque qu'une variation des taux d'intérêts ait un impact négatif sur le revenu net d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

Ce risque est adéquatement contrôlé à la BNC, en raison du fait qu'une partie importante des actifs et passifs porteurs d'intérêts sont à taux variables et à court terme, permettant ainsi à la Banque de modifier rapidement ces taux d'intérêts, réduisant ainsi le risque. Par ailleurs, les passifs financiers à taux fixes sont couverts à plus de 100% par des actifs financiers correspondants. Ainsi, aux 30 septembre 2022 et 2021, dû à l'importance des actifs financiers par rapport aux passifs financiers à taux d'intérêts fixes, la hausse ou la baisse des taux d'intérêts viendra augmenter ou réduire la marge nette d'intérêts.

La Banque exerce un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements locaux
- Les placements à l'étranger
- Les emprunts.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercices, la structure des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>%</b>	<b>2022</b>	<b>%</b>	<b>2021</b>
<b>Taux d'intérêts fixes:</b>				
Actifs financiers	<b>63%</b>	<b>G 41,772,818</b>	54%	31,081,292
Passifs financiers	<b>27%</b>	<b>(18,831,088)</b>	32%	<b>(18,715,755)</b>
Net		<b>22,941,730</b>		<b>12,365,537</b>
<b>Taux d'intérêts variables:</b>				
Actifs financiers	<b>37%</b>	<b>24,837,422</b>	46%	26,480,836
Passifs financiers	<b>73%</b>	<b>(49,854,264)</b>	68%	<b>(39,668,554)</b>
Net		<b>(25,016,842)</b>		<b>(13,187,718)</b>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>66,610,240</b>	100%	57,562,128
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>(68,685,352)</b>	100%	<b>(58,384,309)</b>
Net		<b>G (2,075,112)</b>		<b>(822,181)</b>

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(D) CAPITAUX PROPRES***

Les capitaux propres comprennent la dotation de capital, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à l'État Haïtien un rendement satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- ***Ratio de levier (actif/fonds propres)*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- ***Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation, la réserve de réévaluation.
- des fonds propres complémentaires (catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

Suite à la mise à jour de la Circulaire 88 (devenue 88-1), entrée en vigueur à partir du 30 juin 2021, en sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)***

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit:

<b>Ratios requis</b>	<b>Ratios de la Banque</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ratio maximum actif fonds propres <b>(20 fois)</b>	<b>16 fois</b>	14 fois
Ratio minimum des fonds propres de base Catégorie 1 A <b>(9.25%)</b>	<b>20.96%</b>	18.8%
Ratio minimum des fonds propres catégorie 1 <b>(11.5%)</b>	<b>20.96%</b>	18.8%
Ratio minimum total des fonds propres <b>(14.5%)</b>	<b>25.07%</b>	22.8%

***(E) RISQUE DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME***

**Conformité**

Il est fait obligation aux banques de mettre en place une structure pour parer à toute éventualité de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. C'est aussi une condition sine qua non des correspondants étrangers en vue de transactions internationales.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(E) RISQUE DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME (SUITE)***

**Conformité (suite)**

À cet effet, l'État Haïtien a publié la Loi du 21 février 2001, celle du 11 novembre 2013 et celle du 28 septembre 2016 traitant de la problématique du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. La BNC en tant qu'institution responsable s'est dotée d'outils adéquats en vue d'être en conformité aux prescrits de la BRH à travers les circulaires 95-2, 99-3, 100-2 et 107-2.

Au point de vue organisationnel, le Bureau de Conformité relève du Conseil d'Administration. Au début de chaque exercice, un plan d'action est soumis au Conseil d'Administration pour approbation. Le Bureau de Conformité fait l'interface avec les correspondants étrangers, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) et l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC). Le Bureau de Conformité organise et supervise les travaux de conformité des Directeurs de succursales qui sont aussi désignés Officiers de Conformité.

**Technologie**

La Banque s'est dotée d'outils informatiques modernes en vue d'optimiser ses actions dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont:

- Le logiciel de surveillance FCRM (Financial Crime Risk Management) qui aide à contrôler les transactions dans le but de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- L'application «Swift Sanction Screening» qui assure le filtrage des transactions de transferts par rapport aux listes noires des principaux pays tels : les États-Unis, le Canada et certains pays d'Europe, actualisées régulièrement par SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunications);
- L'application dédiée à acheminer de manière électroniques les déclarations de transaction à l'UCREF (Unité Centrale de Renseignements Financiers);
- L'application dédiée à s'assurer de ne pas avoir de relation avec des personnes ou entreprises faisant partie de la liste noire de l'OFAC;
- L'application dédiée à la surveillance des transactions des comptes appartenant aux Personnes Politiquement Exposées.

Tous ces logiciels et applications fonctionnent de façon optimale.

**Opérationnel**

Des séances de formation et de formation continue sont effectuées en mode hybride pour continuer à sensibiliser les collaborateurs de tout changement ou mise à jour sur la problématique du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(5) LIQUIDITÉS**

Aux 30 septembre, les liquidités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Encaisse	G	5,856,852	4,943,873
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 27)		38,481,852	31,975,178
Dépôts à des banques étrangères		5,055,518	6,018,936
Effets de compensation		548,264	326,187
<b>Total liquidités</b>	<b>G</b>	<b>49,942,486</b>	<b>43,264,174</b>

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires qui doivent être maintenues par la BNC, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre, les dépôts à des banques étrangères sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts portant intérêts	G	5,044,148	3,912,328
Dépôts sans intérêts		<u>11,370</u>	<u>2,106,608</u>
	<b>G</b>	<b>5,055,518</b>	<b>6,018,936</b>

Les dépôts à des banques étrangères portent intérêts aux taux qui varient entre 0.05% et 1.30% en 2022 et 0.01% en 2021.

Les dépôts à des banques étrangères incluent des dépôts de garantie sur :

(En milliers de US\$ et de gourdes)	2022		2021	
	US\$	Équivalent HTG	US\$	Équivalent HTG
Transactions liées à la carte de crédit	4,078	480,029	4,053	394,756

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités par devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Liquidités en gourdes	G	21,829,198	19,882,335
Liquidités en dollars US		28,112,444	23,378,635
Liquidités en euros		<u>844</u>	<u>3,204</u>
	<b>G</b>	<b>49,942,486</b>	<b>43,264,174</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(6) BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR**

Aux 30 septembre, les bons BRH se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b><u>BONS BRH</u></b>			
Valeur nominale	<b>G</b>	<b>800,000</b>	1,000,000
Intérêts non gagnés		<b>(535)</b>	(17,529)
<b>Bons BRH, net</b>	<b>G</b>	<b>799,465</b>	982,471
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>6.02%</i>	<i>10.00%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Octobre 2022</i>	<i>Décembre 2021</i>

Les bons BRH sont à échéance de 7 jours en 2022.

Aux 30 septembre, les bons du Trésor se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b><u>BONS DU TRÉSOR</u></b>			
Valeur nominale	<b>G</b>	<b>25,800,000</b>	18,100,000
Intérêts non gagnés		<b>(375,309)</b>	(196,722)
Bons du Trésor, net	<b>G</b>	<b>25,424,691</b>	17,903,278
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>10.25% à 11.75%</i>	<i>10.25% à 10.50%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Octobre à décembre 2022</i>	<i>Octobre à décembre 2021</i>
<b>Total bons BRH et bons du Trésor, net (note 27)</b>	<b>G</b>	<b>26,224,156</b>	18,885,749

**(7) PLACEMENTS LOCAUX**

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Placements au coût amorti gardés à échéance, net (i)	<b>G</b>	<b>489,118</b>	489,419
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)		<b>490,092</b>	501,202
<b>Total placements locaux</b>	<b>G</b>	<b>979,210</b>	990,621

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

(i) Les placements au coût amorti gardés à échéance sont comme suit:

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Coût	Taux d'intérêts	Échéance
Obligations en dollars US de E-Power au coût de US\$ 1,276,000	G 150,211	9.00%	2024
Obligations en dollars US de Alternative Insurance Company S.A. au coût de US\$ 300,000	35,312	7.50%	2027
Placements interbancaires en gourdes	300,000	13.75%	Oct. 2022
Total placements au coût amorti gardés à échéance	485,523	-	-
Intérêts à recevoir	4,363	-	-
Total placements au coût amorti gardés à échéance et intérêts à recevoir	489,886	-	-
Provision pour pertes de crédit attendues	(768)	-	-
<b>Total placements au coût amorti gardés à échéance, net</b>	<b>G 489,118</b>	-	-

La provision pour pertes de crédit attendues sur les obligations ci-dessus a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	2022	2021
Solde au 30 septembre 2021	G 635	62
Effet de change	133	29
Dotation aux pertes de crédit (note 20)	-	544
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G 768</b>	635

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)****30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)	Coût	Taux d'intérêts	Échéance
Obligations en dollars US de E-Power au coût de US\$ 1,276,000	<b>G 124,288</b>	9.0%	2024
Obligations en dollars US de Alternative Insurance Company S.A. au coût de US\$ 600,000	<b>58,436</b>	7.5%	2022
Placements interbancaires en gourdes	<b>300,000</b>	12.0%	Déc. 2021
Total placements au coût amorti gardés à échéance	<b>482,724</b>	-	-
Intérêts à recevoir	<b>7,330</b>	-	-
Total placements au coût amorti gardés à échéance et intérêts à recevoir	<b>490,054</b>	-	-
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>(635)</b>	-	-
<b>Total placements au coût amorti gardés à échéance, net G</b>	<b>489,419</b>	-	-

(ii) Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit:

**Au 30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Coût	Moins- value	Valeur nette	Taux de participation	Nombre d'actions ordinaires
Lafito Industrial Free-Zone S.A. (a)	<b>G 332,256</b>	-	<b>332,256</b>	8.78%	141,433
Port Lafito S.A. (a, b)	<u>65,992</u>	<u>-</u>	<u>65,992</u>	0.84%	<u>65,992</u>
	<b>398,248</b>	<b>-</b>	<b>398,248</b>		<b>207,425</b>
Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.) (c)	74,068	(48,144)	<b>25,924</b>	5.67%	1,207
Alternative Insurance Company S.A.	65,919	-	<b>65,919</b>	6.89%	250
Digital Satellite Systems S.A.	63,047	(63,047)	-	7.70%	26,380
Société Village Chateaublond S.A.	500	(500)	-	7.70%	50
Haitel	9,300	(9,299)	<b>1</b>	-	-
<b>Total instrument de capitaux propres, net G</b>	<b>611,082</b>	<b>(120,990)</b>	<b>490,092</b>	-	-

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

**Au 30 septembre 2021**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Coût</b>	<b>Moins- value</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires</b>
Lafito Industrial Free-Zone S.A. (a)	G 332,256	-	<b>332,256</b>	8.78%	141,433
Port Lafito S.A. (a, b)	<u>65,992</u>	-	<u>65,992</u>	0.84%	<u>65,992</u>
	<b>398,248</b>	-	<b>398,248</b>		<b>207,425</b>
Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.) (c)	74,068	(37,034)	<b>37,034</b>	5.67%	1,207
Alternative Insurance Company S.A.	65,919	-	<b>65,919</b>	6.89%	250
Digital Satellite Systems S.A.	63,047	(63,047)	-	7.70%	26,380
Société Village Chateaublond S.A.	500	(500)	-	7.70%	50
Haitel	9,300	(9,299)	<b>1</b>	-	-
<b>Total instrument de capitaux propres, net</b>	<b>G 611,082</b>	<b>(109,880)</b>	<b>501,202</b>	-	-

Aucune des participations ci-dessus n'excède 20% du capital-actions des sociétés émettrices ni ne confère à la BNC une influence notable sur les opérations de ces sociétés.

Cette moins-value a évolué comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G 109,880</b>	109,880
Provision de l'exercice (note 22)	<u>11,110</u>	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G 120,990</b>	109,880

- (a) L'absence d'information probante ne permet pas la détermination de la juste valeur de ce placement.
- (b) Selon le contrat de prise de participation en date de septembre 2013, la BNC jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq ans à compter de leur émission. Au terme de cette période, la BNC s'engage à vendre au groupe majoritaire la totalité des actions présentement souscrites moyennant un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique de ces actions, selon la plus élevée des deux. À la date d'expiration de ce contrat en décembre 2018, la valeur de rachat de ces actions n'avait pas encore été déterminée, selon la méthodologie prévue au contrat à cet égard.

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

En date du 15 novembre 2019, un pacte d'actionnaires a été signé entre Port Lafito S.A. et la Banque en vertu duquel la BNC est devenue propriétaire définitif des 65,992 actions d'une valeur aux livres de G 65.9 millions.

Le pacte d'actionnaires prévoit qu'une évaluation de juste valeur de ces actions sera effectuée et que toute baisse de valeur, s'il y a lieu, sera compensée par le transfert d'une propriété en faveur de la BNC. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles à la date du rapport des auditeurs.

- (c) Les actions ordinaires de la Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIO) sont réparties comme suit aux 30 septembre 2022 et 2021 : respectivement 50 actions de classe A et 1,157 actions de classe B.

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER**

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Placements au coût amorti gardés à échéance, net (i)	<b>G 13,155,111</b>	9,646,317
Placements à maturité fixe détenus pour revente à la juste valeur par le biais du résultat net, (ii)	<b>413,231</b>	662,892
Total placements à maturité fixe	<b>13,568,342</b>	10,309,209
Intérêts à recevoir	<b>100,817</b>	26,107
Total placements à maturité fixe et intérêts à recevoir	<b>13,669,159</b>	10,335,316
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	<b>189,902</b>	151,561
<b>Total des placements à l'étranger</b>	<b>G 13,859,061</b>	10,486,877

- (i) Aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement G 3,989 millions (US\$ 33 millions) et G 1,890 millions (US\$ 19.4 millions) des placements gardés à échéance et l'intégralité des placements détenus pour revente sont gérés par un gestionnaire de portefeuille de haute réputation localisé aux Etats-Unis d'Amérique. La Direction a développé avec ce gestionnaire une stratégie permettant de classer les placements en différents niveaux de risques tout en assurant une prudente diversification. Les rendements moyens de ces portefeuilles en 2022 et 2021 furent de 2.46.% et de 1.33%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

Les placements au coût amorti gardés à échéance sont comme suit:

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Coût	Juste valeur	Plus (moins)- value	Taux d'intérêts	Échéance
Bons du Trésor USA	G 547,326	487,762	(59,564)	1.25% - 1.59%	Juillet 2023 à août 2028
Obligations dans des sociétés privées	235,409	260,679	25,270	2.20% - 3.50%	Octobre 2023 à août 2024
Obligations d'agences gouvernementales USA	3,206,096	2,782,298	(423,798)	0.13% - 2.19%	Décembre 2023 à juillet 2030
Dépôts à terme en dollars US dans des banques étrangères	9,171,812	9,171,812	-	2.05% - 3.00%	Octobre 2022 et décembre 2022
<b>Total placements au coût amorti</b>	<b>G 13,160,643</b>	<b>12,702,551</b>	<b>(458,092)</b>		
Provision pour pertes de crédit attendues	(5,532)	-	-		
<b>Total placements au coût amorti, net</b>	<b>G 13,155,111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

**30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)	Coût	Juste valeur	Plus Value	Taux d'intérêts	Échéance
Bons du Trésor USA	G 192,726	200,705	7,979	1.25% - 2.00%	Octobre 2021 à août 2026
Obligations dans des sociétés privées	194,784	209,296	14,512	2.20% -3.50%	Août 2022 à août 2024
Obligations d'agences gouvernementales USA	1,502,353	1,508,929	6,576	0.13% - 2.19%	Octobre 2021 à octobre 2029
Dépôts à terme en dollars US dans des banques étrangères	7,761,032	7,761,032	-	0.01% - 0.50%	Octobre 2021 à mars 2022
<b>Total placements au coût amorti</b>	<b>G 9,650,895</b>	<b>9,679,962</b>	<b>29,067</b>		
Provision pour pertes de crédit attendues	(4,578)	-	-		
<b>Total placements au coût amorti, net</b>	<b>G 9,646,317</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti gardés à échéance est comme suit :

(En milliers de gourdes)		Phase 1	
		2022	2021
Solde au 30 septembre 2021	G	4,578	1,763
Dotation aux pertes de crédit (note 20)		-	1,971
Effet de change		954	844
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G</b>	<b>5,532</b>	<b>4,578</b>

(ii) Les placements à maturité fixe détenus pour revente, évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts à terme	G	58,826	219,265
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>2% et 3%</i>	<i>0.10% à 3.0%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Oct. 2022 – déc. 2022</i>	<i>Oct. 2021 – déc. 2022</i>
Obligations de sociétés privées	G	354,405	443,627
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>0.38% et 4.00%</i>	<i>1.85% à 4.05%</i>
<i>Échéance</i>		<i>Janvier 2024- février 2024</i>	<i>Février 2022 – sept. 2026</i>
	<b>G</b>	<b>413,231</b>	<b>662,892</b>

a) Les soldes de ces instruments financiers détenus pour revente incluent des plus -values totalisant G 30.5 millions et G 7.5 millions aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement (note 22).

(iii) Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Banco Latino Americano de Comercio Exterior S.A.	G	189,902	151,561
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>		<i>58,947</i>	<i>58,947</i>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

Au 30 septembre, la juste valeur se présente comme suit :

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/21	Effet de Change	Plus-value (note 22)	Juste valeur 30/9/22
Banco Latino Americano				
de Comercio Exterior S.A.	G 151,561	31,611	6,730	189,902

**30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/20	Effet de Change	Plus-value (note 22)	Juste valeur 30/9/21
Banco Latino Americano				
de Comercio Exterior S.A.	G 100,642	47,649	2,870	151,561

**(9) CONTRATS À TERME DE CHANGE**

Aux 30 septembre, ces contrats de change sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Contrats à terme de change à l'actif (note 27) :</b>			
Contrat avec BRH (a)	G	54,001	188,500
Contrats avec clients		<u>1,099,990</u>	<u>104,450</u>
	G	1,153,991	292,950
<b>Contrats à terme de change au passif (note 27) :</b>			
Contrat avec BRH (a)	G	56,626	194,783
Contrats avec clients		<u>1,061,975</u>	<u>107,131</u>
	G	1,118,601	301,914

(a) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les contrats de change avec la BRH résultent des dispositions prises par la BRH, dans le cadre de sa politique monétaire d'intervenir sur le marché de change en injectant des devises destinées à être vendues à la clientèle. À la date de ce rapport, les transactions sont intégralement négociées avec les clients.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET**

Aux 30 septembre, les prêts octroyés localement sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Prêts aux entreprises	<b>G</b>	<b><u>3,729,963</u></b>	<u>4,332,644</u>
<i>Prêts garantis par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (note 27) (a) :</i>			
Ministère de l'Economie et des Finances (note 17a)		3,000,000	3,330,555
Entreprises d'Etat		<u>474,543</u>	<u>580,327</u>
		<b><u>3,474,543</u></b>	<u>3,910,882</u>
Prêts aux particuliers, garantis par l'Etat Haïtien: Agents de la fonction publique (b)		<u>2,696,412</u>	<u>2,806,913</u>
<i>PRETS FINANCÉS PAR LA BRH (c) :</i>			
Zones franches		701,852	1,041,797
Secteur hôtelier		545,869	1,765,758
Secteur agricole		<u>722,612</u>	<u>669,513</u>
		<b><u>1,970,333</u></b>	<u>3,477,068</u>
Avances en comptes courants		3,526,119	2,363,749
Prêt hypothécaires "Kay Pam" (d)		1,390,385	1,370,265
Prêts aux particuliers		732,267	880,634
Prêts et avances aux employés		533,327	591,006
Cartes de crédit		203,252	246,489
Prêts gérés-régime de retraite (note 19)		386	386
<i>Prêts restructurés financés par la BRH:</i>			
Secteur communication (c) iii)		835,722	1,448,623
Zones franches (e)		<u>1,366,948</u>	<u>1,396,560</u>
		<b><u>2,202,670</u></b>	<u>2,845,183</u>
Autres prêts restructurés		<u>819,604</u>	<u>1,123,741</u>
		<b><u>3,022,274</u></b>	<u>3,968,924</u>
<b>Prêts courants</b>		<b>21,279,261</b>	23,948,960
<i>Prêts arriérés de 90 jours et plus :</i>			
Secteur énergie garantie par la BRH (f)		1,052,757	1,425,799
Ministère de l'Economie et des Finances non garanti		80,174	641,408
Cartes de crédit		299,716	115,436
Entreprises d'Etat garanties par le MEF		-	410,584
Secteur hôtelier		1,253,789	-
Autres catégories de prêts		1,771,163	914,719
<b>Prêts arriérés de 90 jours et plus</b>		<b>4,457,599</b>	3,507,946
<b>Total – prêts</b>	<b>G</b>	<b>25,736,860</b>	27,456,906
Intérêts à recevoir		654,839	522,081
Total prêts et intérêts à recevoir		<b>26,391,699</b>	27,978,987
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(3,844,289)</b>	(3,302,596)
<b>Total prêts, net</b>	<b>G</b>	<b>22,547,410</b>	24,676,391

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (a) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les modalités des prêts garantis par le MEF sont comme suit :

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Ministère de l'Économie et des Finances	1% et 7%	2023
Entreprises d'État	5.5% et 11.5%	2024 et 2025

  

<b>2021</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Ministère de l'Économie et des Finances	1.8% et 7.0%	Décembre 2021
Entreprises d'État	5.5% et 11.5%	2024 et 2025

Au cours de l'exercice 2022, un nouveau décaissement de G 3.0 milliards a été octroyé au MEF.

Au 30 septembre 2021, un des prêts entreprises d'État totalisant G 410 millions avait des arriérés de paiements de 248 jours, et un prêt au MEF de G 641 millions avait des arriérés de paiements de 241 jours. Au 30 septembre 2022, ces prêts sont totalement remboursés.

- (b) Les prêts aux agents de la fonction publique, garantis par l'État Haïtien, représentent des prêts octroyés dans le cadre d'un programme de crédit au bénéfice des agents de la fonction publique. Suite à l'avenant no. 5 en date du 30 septembre 2016, ce programme auquel participait aussi la Banque Populaire Haïtienne totalise G 3.0 milliards dont la quote-part de la Banque Nationale de Crédit s'élève à G 2.3 milliards. Les prêts individuels octroyés ne peuvent excéder G 500 mille. L'État Haïtien a effectué des dépôts de garantie (**note 19 b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins. La garantie de l'État Haïtien s'applique sur l'ensemble du portefeuille de prêts en circulation.

Au 30 septembre 2022, le portefeuille des prêts aux agents de la fonction publique totalisant G 2.6 milliards, accuse un dépassement, G 507 millions par rapport au montant prévu pour le programme dans le protocole d'accord.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (c) Les modalités pour les prêts financés par la Banque de la République d'Haïti (BRH) qui ont été accordés à partir d'emprunts, sont comme suit :

	Taux d'intérêts	Échéance
Zones franches	6.0% et 14.0%	2033
Secteur communications (i)	5.50%	2023
Secteur hôtelier	6.0%, 12.0% et 14.0%	2029
Secteur agricole	6.0% et 12.0%	2030 et 2031

Aux 30 septembre 2022 et 2021, du total des prêts financés par la BRH, G 1.3 milliard et G 2.7 milliards sont garantis par le MEF.

- (i) Le prêt au secteur communication a été accordé à une entreprise d'État en septembre 2019. Le montant octroyé de US\$ 20 millions est financé par un emprunt de la BRH (**note 17 e**) et est garanti par le MEF. Ce prêt, initialement au taux de 7.0% l'an pour une durée de 90 jours, avec option de renégociations, a été restructuré en 2021 au taux de 5.5% et converti en gourdes avec des remboursements trimestriels sur une période de trois ans. Au 30 septembre 2022, les conditions de restructuration sont respectées.
- (d) En un accord signé en date du 13 juillet 2011, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer la BNC pour le programme Kay Pam visant à accorder des prêts hypothécaires au logement en gourdes; la durée des prêts ne peut excéder 30 ans. Le taux d'intérêts initial de ces prêts est de 8% et peut évoluer selon les conditions du marché, cependant, il ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les parties. Au cas où la BNC aurait puisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

(e) Il s'agit du solde d'un prêt financé par la BRH accordé en 2017 à une entreprise d'État fonctionnant dans une zone franche, qui accuse des retards récurrents de paiement. Ce prêt est couvert par une lettre de garantie du MEF à hauteur de G 1.2 milliard. En 2021, il a été restructuré et un nouvel échéancier de remboursement a été établi. Une réserve spéciale représentant 45% de l'encours a été constituée à partir des bénéfices non répartis avec l'autorisation de la BRH (**note 25**).

(f) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les modalités pour les prêts aux entreprises, garantis par la BRH, sont comme suit :

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Secteur énergie (ii)	17.0%	2023
<b>2021</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Secteur énergie (ii)	17.0%	2023

(ii) Les prêts au secteur énergie ont été octroyés pour l'acquisition d'équipements. Ils totalisent G 1.0 milliard au 30 septembre 2022 et sont couverts par une lettre de garantie de la BRH.

Aux 30 septembre, les soldes des prêts, net en différentes monnaies se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Prêts en gourdes	<b>G 17,393,339</b>	19,654,828
Prêts en dollars US	<u>5,154,071</u>	<u>5,021,563</u>
	<b>G 22,457,410</b>	24,676,391

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Au 30 septembre 2022, la catégorisation du portefeuille de prêts par tranche d'âge est comme suit:

(En milliers de gourdes)		<b>Courant 1-30 jours</b>	<b>31-60 Jours</b>	<b>61-89 jours</b>	<b>Total</b>
Prêts financés par la BRH	<b>G</b>	1,502,550	1,947,840	722,613	<b>4,173,003</b>
Prêts à l'État Haïtien - MEF		3,000,000	-	-	<b>3,000,000</b>
Avances en comptes courants		2,468,593	1,057,526	-	<b>3,526,119</b>
Cartes de crédit		203,252	-	-	<b>203,252</b>
Autres catégories de prêts		<u>9,265,592</u>	<u>456,786</u>	<u>654,509</u>	<u><b>10,376,887</b></u>
	<b>G</b>	<b>16,439,987</b>	<b>3,482,152</b>	<b>1,377,122</b>	<b>21,279,261</b>
%		<b>77%</b>	<b>16%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)		<b>90 – 180 jours</b>	<b>181 – 359 Jours</b>	<b>360 jours et plus</b>	<b>Total</b>
Secteur-énergie	<b>G</b>	-	-	1,052,757	<b>1,052,757</b>
Prêts à l'État Haïtien - MEF		-	-	80,174	<b>80,174</b>
Prêts financés par la BRH		-	1,253,789	-	<b>1,253,789</b>
Cartes de crédit		28,415	271,301	-	<b>299,716</b>
Autres catégories de prêts		<u>261,731</u>	<u>683,869</u>	<u>825,563</u>	<u><b>1,771,163</b></u>
	<b>G</b>	<b>290,146</b>	<b>2,208,959</b>	<b>1,958,494</b>	<b>4,457,599</b>
%		<b>7%</b>	<b>50%</b>	<b>43%</b>	<b>100%</b>

Au 30 septembre 2022, les prêts sont couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		<b>Garanties de l'État Haïtien</b>	<b>Garanties hypothécaires</b>	<b>Nantissements en espèces (note 16)</b>	<b>Total</b>
Prêts courants	<b>G</b>	5,504,962	5,502,129	1,044,656	<b>12,051,747</b>
Prêts arriérés de 90 jours et plus		<u>544,023</u>	<u>2,119,960</u>	<u>43,716</u>	<u><b>2,707,699</b></u>
	<b>G</b>	<b>6,048,485</b>	<b>7,622,089</b>	<b>1,088,372</b>	<b>14,759,446</b>
%		<b>41%</b>	<b>52%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Au 30 septembre 2021, la catégorisation du portefeuille de prêt par tranche d'âge est comme suit:

(En milliers de gourdes)		<b>Courant</b> <b>1-30 jours</b>	<b>31-60</b> <b>jours</b>	<b>61-89</b> <b>jours</b>	<b>Total</b>
Prêts financés par la BRH	<b>G</b>	6,322,251	-	-	<b>6,322,251</b>
Prêts à l'État Haïtien - MEF		3,330,555	-	-	<b>3,330,555</b>
Avances en comptes courants		2,109,663	254,086	-	<b>2,363,749</b>
Cartes de crédit		238,205	8,284	-	<b>246,489</b>
Autres catégories de prêts		<u>10,329,538</u>	<u>432,647</u>	<u>923,731</u>	<u><b>11,685,916</b></u>
	<b>G</b>	<b>22,330,212</b>	<b>695,017</b>	<b>923,731</b>	<b>23,948,960</b>
%		<b>93%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)		<b>90 – 180</b> <b>jours</b>	<b>181 - 359</b> <b>jours</b>	<b>360 jours</b> <b>et plus</b>	<b>Total</b>
Secteur-énergie	<b>G</b>	-	-	1,425,799	<b>1,425,799</b>
Prêts à l'État Haïtien - MEF		-	-	641,408	<b>641,408</b>
Prêts financés par la BRH		-	410,584	-	<b>410,584</b>
Cartes de crédit		25,288	90,148	-	<b>115,436</b>
Autres catégories de prêts		<u>62,883</u>	<u>150,832</u>	<u>701,004</u>	<u><b>914,719</b></u>
	<b>G</b>	<b>88,171</b>	<b>651,564</b>	<b>2,768,211</b>	<b>3,507,946</b>
%		<b>3%</b>	<b>18%</b>	<b>79%</b>	<b>100%</b>

Au 30 septembre 2021, les prêts sont couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		<b>Garanties de</b> <b>l'État Haïtien</b>	<b>Garanties</b> <b>hypothécaires</b>	<b>Nantissements</b> <b>en espèces</b> <b>(note 16)</b>	<b>Total</b>
Prêts courants	<b>G</b>	2,880,327	5,220,949	1,335,020	<b>9,436,296</b>
Prêts arriérés de 90 jours et plus		<u>2,822,359</u>	<u>940,623</u>	<u>-</u>	<u><b>3,762,982</b></u>
	<b>G</b>	<b>5,702,686</b>	<b>6,161,572</b>	<b>1,335,020</b>	<b>13,199,278</b>
%		<b>43%</b>	<b>47%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les garanties de l'État Haïtien incluent:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Prêts aux agents de la fonction publique et parlementaires	<b>G</b>	<b>2,696,412</b>	2,806,913
Dépôts reçus pour des prêts et des crédits documentaires		<u>544,023</u>	<u>595,773</u>
	<b>G</b>	<b>3,240,435</b>	3,402,686

Le rendement moyen du portefeuille des prêts est comme suit:

	2022	2021
Prêts aux entreprises:		
En gourdes	12%	9%
En dollars US	8%	10%
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	5%	5%
En dollars US	5%	6%
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	13%	13%
Avances en comptes courants:		
En gourdes	12%	12%
En dollars US	15%	9%
Prêts financés par la BRH	6%	6%
Prêts à l'État Haïtien - MEF	-	-
Cartes de crédit-gourdes et dollars	55%	48%
Prêts et avances aux employés	6%	6%
Prêts restructurés	9%	9%
Autres prêts en gourdes	24%	21%
Autres prêts en dollars US	24%	20%

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les membres du Conseil d'Administration ont des prêts non dépréciés totalisant G 10.1 millions et G 25.1 millions respectivement (**note 27**). Ces prêts ont été octroyés aux taux accordés aux employés de la Banque, conformément aux procédures en vigueur.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS. NET (SUITE)**

- a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour **l'ensemble du portefeuille** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Total 2022	Total 2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G 3,302,596</b>	2,551,792
Dotation aux pertes de crédit ( <b>note 20</b> )	<b>447,044</b>	460,468
Transfert de la provision des autres actifs ( <b>note 15</b> )	-	33,489
Effet de change	<b>100,915</b>	261,031
Radiations	<b>(6,266)</b>	(4,184)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G 3,844,289</b>	3,302,596

Aux 30 septembre 2022 et 2021, la provision pour pertes sur prêts requises selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale totalise G 2,296 millions et G 2,198 millions respectivement. Cette provision est couverte comme suit :

(En milliers de gourdes)	2022	2021
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>G 3,844,289</b>	3,302,596
Réserve spéciale pour risque de crédit ( <b>note 25</b> )	<b>615,237</b>	628,452
<b>Total</b>	<b>G 4,459,526</b>	3,931,048

**Note :** Les provisions selon les prescrits de la circulaire de la BRH ne prennent pas en compte une lettre de garantie de G 1.2 milliard du Ministère des Finances qui est non admissible dans le calcul des provisions selon les prescrits de la circulaire 87 de la BRH.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Les variations par phase de l'ensemble du portefeuille de prêts ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts Dépréciés	Prêts à défaut	Total
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2020, net</b>	<b>G</b>	<b>17,611,229</b>	<b>2,349,354</b>	<b>2,374,997</b>	<b>22,335,580</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir		46,842	81,464	2,963,309	3,091,615
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		105,788	87	(856,679)	(750,804)
		<b>152,630</b>	<b>81,551</b>	<b>2,106,630</b>	<b>2,340,811</b>
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2021		17,902,186	2,460,294	7,616,507	27,978,987
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(138,327)	(29,389)	(3,134,880)	(3,302,596)
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G</b>	<b>17,763,859</b>	<b>2,430,905</b>	<b>4,481,627</b>	<b>24,676,391</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir		(5,579,393)	4,043,663	(51,558)	(1,587,288)
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(12,139)	(49,153)	(480,401)	(541,693)
		<b>(5,591,532)</b>	<b>3,994,510</b>	<b>(531,959)</b>	<b>(2,128,981)</b>
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2022		12,322,793	6,503,957	7,564,949	26,391,699
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(150,466)	(78,542)	(3,615,281)	(3,844,289)
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G</b>	<b>12,172,327</b>	<b>6,425,415</b>	<b>3,949,668</b>	<b>22,547,410</b>

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut incluent :

		2022	2021
Prêts arriérés – 90 jours et plus	<b>G</b>	<b>4,457,499</b>	3,507,945
Autres prêts (i)		<b>3,107,450</b>	<u>4,108,562</u>
	<b>G</b>	<b>7,564,949</b>	7,616,507

- (i) Ces autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Total 2022	Total 2021
<b>Solde au début de l'exercice avant l'incidence de l'adoption IFRS 9</b>	<b>G</b>	<b>106,128</b>	101,993
Dotation aux pertes de crédit		<b>83,974</b>	4,135
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>190,102</b>	106,128

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2020, net</b>	<b>G</b>	<b>224,589</b>	<b>21,762</b>	<b>(180)</b>	<b>246,171</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts		(3,871)	275	17,357	<b>13,761</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(418)	(10)	(3,707)	<b>(4,135)</b>
		<b>(4,289)</b>	<b>265</b>	<b>13,650</b>	<b>9,626</b>
Prêts au 30 septembre 2021		223,548	22,941	115,436	<b>361,925</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(3,248)	(914)	(101,966)	<b>(106,128)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G</b>	<b>220,300</b>	<b>22,027</b>	<b>13,470</b>	<b>255,797</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts		(67,728)	24,486	84,285	41,043
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		431	(958)	(83,447)	<b>(83,974)</b>
		<b>(67,297)</b>	<b>23,528</b>	<b>838</b>	<b>(42,931)</b>
Prêts au 30 septembre 2022		155,820	47,427	199,721	<b>402,968</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(2,817)	(1,872)	(185,413)	<b>(190,102)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G</b>	<b>153,003</b>	<b>45,555</b>	<b>14,308</b>	<b>212,866</b>

(i) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut sont les prêts de 90 jours et plus.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Total 2022	Total 2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G 3,196,468</b>	2,449,799
Dotation aux pertes de crédit	<b>363,070</b>	456,333
Transfert de la provision pour pertes de crédit attendues sur autres actifs (note 15)	-	33,489
Effet de change	<b>100,915</b>	261,031
Radiations	<b>(6,266)</b>	(4,184)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G 3,654,187</b>	3,196,468

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
<b>Solde au 30 septembre 2020, net</b>	<b>G 17,386,640</b>	<b>2,327,592</b>	<b>2,375,177</b>	<b>22,089,409</b>	
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir	50,713	81,189	2,945,952	<b>3,077,854</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	106,206	97	(852,972)	<b>(746,669)</b>	
	156,919	81,286	2,092,980	<b>2,331,185</b>	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre :	17,678,638	2,437,353	7,501,071	<b>27,617,062</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	(135,079)	(28,475)	(3,032,914)	<b>(3,196,468)</b>	
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G 17,543,559</b>	<b>2,408,878</b>	<b>4,468,157</b>	<b>24,420,594</b>	
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>(5,511,665)</b>	<b>4,019,177</b>	<b>(135,843)</b>	<b>(1,628,331)</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	<b>(12,570)</b>	<b>(48,195)</b>	<b>(396,954)</b>	<b>(457,719)</b>	
	<b>(5,524,235)</b>	<b>3,970,982</b>	<b>(532,797)</b>	<b>(2,086,050)</b>	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre :	12,166,973	6,456,530	7,365,228	<b>25,988,731</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	<b>(147,649)</b>	<b>(76,670)</b>	<b>(3,429,868)</b>	<b>(3,654,187)</b>	
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G 12,019,324</b>	<b>6,379,860</b>	<b>3,935,360</b>	<b>22,334,544</b>	

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut incluent :

		2022	2021
Prêts arriérés – 90 jours et plus	<b>G</b>	<b>4,257,778</b>	3,392,509
Autres prêts (i)		<u><b>3,107,450</b></u>	<u>4,108,562</u>
	<b>G</b>	<b>7,365,228</b>	7,501,071

(i) Ces autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes parmi lesquels un prêt du secteur hôtelier totalisant G 641 millions et G 524 millions aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement.

En 2021, la Banque a accordé des moratoires importants totalisant G 1.5 milliard, soit 5.5% du portefeuille, en fonction de la conjoncture liée aux troubles politiques et à la Covid-19.

**(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET / OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les actifs au titre de droits d'utilisation regroupent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>239,398</b>	202,199
Ajustements aux contrats		<b>3,346</b>	-
Reconduction de contrats de location		-	37,199
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>242,744</b>	239,398

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>82,341</b>	40,235
Amortissement de l'exercice		<b>41,736</b>	42,106
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>124,077</b>	82,341
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation, net</b>	<b>G</b>	<b>118,667</b>	157,057

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET / OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

**Obligations locatives**

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>168,620</b>	110,605
Effet de change sur les contrats en dollars US		<b>45,122</b>	61,308
Intérêts sur obligations locatives		<b>2,128</b>	2,085
Paiements de loyers		<b>(65,912)</b>	(44,201)
Ajustements aux contrats		<b>3,346</b>	38,823
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G</b>	<b>153,304</b>	168,620

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Contrats en gourdes</b>	<b>Equivalent en gourdes des contrats en dollars</b>	<b>Total</b>
Moins d'1 an	<b>G</b>	1,386	48,920	<b>50,306</b>
Entre 1 an et 2 ans		1,386	63,543	<b>64,929</b>
Entre 2 ans et 5 ans		4,158	102,775	<b>106,933</b>
Plus de 5 ans		<u>1,386</u>	<u>11,370</u>	<u><b>12,756</b></u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>8,316</b>	<b>226,608</b>	<b>234,924</b>

Les charges relatives aux contrats de location comptabilisées à l'état du résultat net, au poste charges locatives sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Intérêts sur obligations locatives	<b>G</b>	<b>2,128</b>	2,085
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<b>41,736</b>	42,106
Charges comptabilisées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur		<b>703</b>	825
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>44,567</b>	45,016

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(12) IMMOBILISATIONS, NET**

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

**Immobilisations au coût**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/21	Acquisitions	Transfert	Ajustements et dispositions (c)	Solde au 30/9/22
Terrains	<b>G</b> 103,153	652	-	-	<b>103,805</b>
Terrains et immeubles (a)	947,234	72,797	680,575	(302,000)	<b>1,398,606</b>
Équipements informatiques	134,796	16,346	-	(82,774)	<b>68,368</b>
Matériel et mobilier	219,479	43,186	-	(19,369)	<b>243,296</b>
Matériel roulant	61,776	10,188	-	(14,188)	<b>57,776</b>
Matériel énergétique	111,926	39,990	-	(1,144)	<b>150,772</b>
Matériel de communication	24,949	1,948	-	(1,089)	<b>25,808</b>
Matériel de climatisation	29,025	3,566	-	(6,742)	<b>25,849</b>
Matériel de sécurité	113,823	20,167	-	(17,374)	<b>116,616</b>
Améliorations locatives	43,178	-	-	(817)	<b>42,361</b>
Investissements en cours (b)	<u>940,449</u>	<u>92,735</u>	<u>(680,575)</u>	<u>-</u>	<u><b>352,609</b></u>
	<b>G 2,729,788</b>	<b>301,575</b>	<b>-</b>	<b>(445,497)</b>	<b>2,585,866</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/21	Amortissement	Ajustements et dispositions	Solde au 30/9/22
Immeubles (d)	<b>G</b> 185,133	36,880	-	<b>222,013</b>
Équipements informatiques	72,764	32,434	(82,774)	<b>22,424</b>
Matériel et mobilier	83,897	33,812	(19,369)	<b>98,340</b>
Matériel roulant	27,856	12,225	(14,188)	<b>25,893</b>
Matériel énergétique	28,631	12,432	(1,144)	<b>39,919</b>
Matériel de communication	9,667	4,839	(1,089)	<b>13,417</b>
Matériel de climatisation	13,101	4,751	(6,742)	<b>11,110</b>
Matériel de sécurité	38,708	20,912	(17,374)	<b>42,246</b>
Améliorations locatives	24,381	5,138	(327)	<b>29,192</b>
Investissements en cours (d et e)	<u>60,000</u>	<u>51,130</u>	<u>(60,000)</u>	<u><b>51,130</b></u>
	<b>G 544,138</b>	<b>214,553</b>	<b>(203,007)</b>	<b>555,684</b>
	<b>G 2,185,650</b>		<b>(242,490)</b>	<b>2,030,182</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(12) IMMOBILISATIONS, NET (SUITE)**

- a) L'auxiliaire des immobilisations de la Banque ne présente pas séparément les coûts des terrains et des immeubles pour les acquisitions remontant à plusieurs années.

En 2022, les coûts de construction de l'immeuble totalisant G 642 millions, érigé sur le terrain appartenant à la Société Nationale des Parcs industriel (SONAPI), ont été transférés dans la catégorie immeubles. Des ajustements totalisant G 302 millions dont G 242 millions en 2022 ont été effectués pour ramener le coût à la valeur intrinsèque des expertises réalisées (**note 22**). SONAPI a consenti à un bail à la Banque pour une durée de 25 ans, échéant le 4 mai 2031.

- b) Au 30 septembre 2022, les investissements en cours incluent G 213 millions d'équipements et de logiciels informatiques, et G 139 millions pour des constructions et aménagements de succursales.
- c) Les dispositions incluent des biens complètement amortis totalisant G 143,497.
- d) La provision de G 60 millions constituée au 30 septembre 2021 pour ajuster les avances versées aux maîtres d'ouvrages dans le cadre de la construction de l'immeuble de l'Aéroport est transférée dans la rubrique immeubles suite à la capitalisation des coûts de construction de cet immeuble au cours de l'exercice.
- e) Au 30 septembre 2022, cette provision de G 51.1 millions imputée aux investissements en cours représente une variété d'immobilisations sujettes à désuétude.

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION**

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Propriétés détenues pour revente (a)	G	12,936	8,296
Placements en immobilier (b)		<u>650,747</u>	<u>489,456</u>
<b>Total biens immobiliers hors exploitation</b>	<b>G</b>	<b>663,683</b>	<b>497,752</b>

Les propriétés détenues pour revente ont fluctué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde début de l'exercice	G	8,296	8,296
Ajouts de l'exercice		4,640	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>12,936</b>	<b>8,296</b>

- (a) Aux 30 septembre 2022 et 2021, des contrats de vente sont en place pour les propriétés détenues pour revente et des dépôts sont reçus en garanties (**note 19**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)**

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>489,456</b>	475,089
Ajouts		<b>207,745</b>	14,367
Ventes durant l'exercice <b>(b)</b>		<b>(46,454)</b>	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>650,747</b>	489,456

**(b)** En 2022, les ventes de placements en immobilier ont généré des gains de G 166.9 millions **(note 22)**.

Les biens immobiliers hors exploitation, net des réserves, se présentent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Propriétés détenues pour reventes	<b>G</b>	<b>12,936</b>	8,296
Réserve 30% de l'exercice		<b>(1,392)</b>	-
Propriétés détenues pour reventes, net		<b>11,544</b>	8,296
Placements en immobilier	<b>G</b>	<b>650,747</b>	489,456
Réserve 30%		<b>(92,897)</b>	(30,574)
Réserve 20%		<b>(300,160)</b>	(335,311)
<b>Placements en immobilier, net</b>	<b>G</b>	<b>257,690</b>	123,571
<b>Total biens immobiliers hors exploitation, net des réserves</b>	<b>G</b>	<b>269,234</b>	131,867

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)**

**Réserve pour biens immobiliers hors exploitation**

Tel que décrit à la **note 3 (k)**, la réserve pour biens immobiliers hors exploitation a fluctué comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Réserve 30%</u></b>			
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>30,574</b>	26,265
Réserve de l'exercice		<u><b>63,715</b></u>	<u>4,309</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>94,289</b>	30,574
<b><u>Réserve 20%</u></b>			
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>335,311</b>	337,830
Réserve de l'exercice		<b>6,032</b>	1,011
Ajustement - réserve de l'exercice précédent		<b>5,271</b>	(3,530)
Renversement de réserve sur bien vendus		<u><b>(46,454)</b></u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>300,160</b>	335,311
<b>Total – réserve sur biens immobiliers hors exploitation</b>	<b>G</b>	<b>394,449</b>	365,885

La réserve de 20% ne s'applique pas aux placements en immobilier en location totalisant G 33.6 millions.

**(14) ACHALANDAGE**

L'achalandage résulte de la cession des actifs et des passifs de la SOCABANK à la BNC, effective en date du 1er mars 2007. L'achalandage n'a pas subi de perte de valeur en 2022.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET**

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Compte à recevoir net – transferts (a)	<b>G</b>	<b>414,836</b>	13,628
Comptes à recevoir – clients		<b>292,717</b>	258,458
Autres		<u><b>47,496</b></u>	<u>41,610</u>
		<b>755,049</b>	313,696
Provision pour pertes de crédit attendues (b)		<u><b>(249,803)</b></u>	<u>(223,450)</u>
		<u><b>505,246</b></u>	<u>90,246</u>
Frais payés d'avance		<b>117,326</b>	117,276
Fournitures de bureau		<b>87,790</b>	62,558
Objets d'art		<u><b>13,288</b></u>	<u>13,420</u>
		<b>218,404</b>	193,254
<b>Total autres éléments d'actif, net</b>	<b>G</b>	<b>723,650</b>	283,500

(a) En 2020, la Banque a signé un partenariat avec Caribbean Center S.A. l'autorisant à recevoir et à payer des transferts. Aux 30 septembre 2022 et 2021, ce montant représente les montants de transferts nets.

(b) La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Phase I</b>	
		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>223,450</b>	215,034
(Reprise) dotation aux pertes de crédit (note 20)		<b>(20,073)</b>	4,534
Transfert à la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts (note 10)		-	(33,489)
Effet de change		<b>46,426</b>	37,371
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>249,803</b>	223,450

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(16) DÉPÔTS**

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts à vue:			
Gourdes	<b>G</b>	<b>23,106,089</b>	19,956,755
Dollars US		<b><u>21,145,693</u></b>	<u>18,103,786</u>
	<b>G</b>	<b>44,251,782</b>	38,060,541
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	<b>G</b>	<b>18,638,576</b>	16,068,291
Dollars US		<b><u>16,076,897</u></b>	<u>12,965,440</u>
	<b>G</b>	<b>34,715,473</b>	29,033,731
Dépôts à terme:			
Gourdes	<b>G</b>	<b>5,872,965</b>	5,289,964
Dollars US		<b><u>5,920,790</u></b>	<u>5,044,659</u>
	<b>G</b>	<b>11,793,755</b>	10,334,623
<b>Total des dépôts</b>	<b>G</b>	<b>90,761,010</b>	77,428,895
Dépôts en Gourdes	<b>G</b>	<b>47,617,630</b>	41,315,010
Dépôts en Dollars US		<b><u>43,143,380</u></b>	<u>36,113,885</u>
<b>Total des dépôts</b>	<b>G</b>	<b>90,761,010</b>	77,428,895

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

		2022	2021
Dépôts d'épargne :			
Gourdes		<b>0.17%</b>	0.17%
Dollars US		<b>0.02%</b>	0.02%
Dépôts à terme:			
Gourdes		<b>5.60%</b>	5.60%
Dollars US		<b>0.08%</b>	0.60%
Dépôts d'épargne-chèques:			
Gourdes		<b>0.04%</b>	0.04%
Dollars US		<b>0.01%</b>	0.01%

Aux 30 septembre 2022 et 2021, deux organismes autonomes du secteur public et une société anonyme mixte détiennent des dépôts à vue en gourdes totalisant respectivement G 6.5 milliards (**note 27**). De plus, ces mêmes organismes autonomes détiennent aussi des dépôts à vue en dollars US totalisant et G 4.1 milliards aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement (**note 27**). Ces dépôts à vue portent des taux d'intérêts au jour le jour de 0.11%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(16) DÉPÔTS (SUITE)**

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts des membres du Conseil d'Administration totalisent G 48.1 millions et G 38.1 millions respectivement (**note 27**). Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts à vue des ministères, sociétés et organismes de l'État Haïtien totalisent respectivement G 1.0 milliard et G 4.1 milliards et ne portent pas d'intérêts (**note 27**). De plus, le Fonds de Pension Civile détient trois dépôts à terme en gourdes totalisant G 3.3 milliards (**note 27**) portant des intérêts de 4% et 7% en 2022, et de 4% en 2021.

Aux 30 septembre, les dépôts gardés en nantissement de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Dépôts en gourdes	G	564,002	491,900
Dépôts en dollars US		<u>524,370</u>	<u>843,120</u>
<b>Total (note 10)</b>	<b>G</b>	<b>1,088,372</b>	<b>1,335,020</b>

**(17) EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH**

Aux 30 septembre, les emprunts et obligations obtenus de la Banque de la République d'Haïti (BRH) dans le cadre du financement de programmes et projets de développement sont comme suit avec les conditions des prêts correspondants divulgués à la **note 10**.

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>EMPRUNTS BRH</b>			
<i>Gourdes :</i>			
État Haïtien (a)	G	3,000,000	3,338,888
Zones franches (b)		1,536,110	1,873,343
Secteur hôtelier (c)		463,908	504,917
Secteur industriel (d)		<u>362,407</u>	<u>376,481</u>
		<u>5,362,425</u>	<u>6,093,629</u>
<i>Dollars :</i>			
Secteur communications (e)		746,603	1,343,884
<b>Total emprunts</b>	<b>G</b>	<b>6,109,028</b>	<b>7,437,513</b>
<b>OBLIGATIONS BRH</b>			
Emprunt suite à l'acquisition Socabank (f)	G	<u>275,000</u>	<u>275,000</u>
<i>Échéance</i>		<i>Septembre 2030</i>	<i>Septembre 2030</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>1.0%</i>	<i>1.0%</i>
Secteur hôtelier (g)		<u>500,000</u>	<u>500,000</u>
<i>Échéance</i>		<i>Novembre 2023</i>	<i>Novembre 2023</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>2.0%</i>	<i>2.0%</i>
<b>Total obligations</b>	<b>G</b>	<b>775,000</b>	<b>775,000</b>
<b>Total emprunts et obligations BRH (note 27)</b>	<b>G</b>	<b>6,884,028</b>	<b>8,212,513</b>

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(17) EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH (SUITE)**

- a) L'emprunt - BRH de G 5.0 milliards décaissé le 31 mai 2021 pour financer un prêt au Ministère de l'Économie et des Finances, au solde de G 3.3 milliards au 30 septembre 2021, a été remboursé en 2022. En date du 25 janvier 2022 un nouvel emprunt de G 3.0 milliards a été octroyé pour financer un autre prêt au Ministère de l'Économie et des Finances dont le solde est de G 3.0 milliards au 30 septembre 2022 (**note 10**). Ce financement est remboursable en un seul versement dans 180 jours à un taux de 0.50% l'an variable. Selon l'accord de prêt, les remboursements de l'emprunt sont conditionnés aux paiements du prêt par le MEF.
- b) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les soldes des emprunts de Zones franches de G 1,536 millions et G 1,873 millions sont ainsi composés:
- Un emprunt de G 617 millions décaissé en plusieurs tranches. Ce refinancement d'une durée de 15 ans est à un taux fixe de 1.5% remboursable mensuellement en tranches égales de G 3.9 millions. Un moratoire a été accordé en 2022 et 2021 respectivement pour le remboursement de capital. Aux 30 septembre 2022 et 2021, les soldes de cet emprunt sont de G 522 millions et G 538 millions.
  - Un emprunt de G 1,250 millions décaissé en plusieurs tranches. Ce refinancement d'une durée de 15 ans est à un taux fixe de 3.0% remboursable mensuellement en tranches égales de G 7.7 millions à partir de 2019. Aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 1,013 millions et G 1,024 millions.
  - Un emprunt de G 340 millions décaissé en plusieurs tranches. Ce refinancement d'une durée de 15 ans est à un taux fixe de 3.0% remboursable mensuellement en tranches égales de G 2.0 millions. Au cours des exercices 2022 et 2021, un moratoire fut accordé et aucun versement ne fut effectué pour ces exercices. Le solde de cet emprunt au 30 septembre 2021 était de G 311 millions. Au 30 septembre 2022, cet emprunt est totalement remboursé.
- c) Le solde de l'emprunt du secteur hôtelier est un emprunt de G 459 millions décaissé en une seule tranche avec une période de grâce de 24 mois. Les intérêts calculés seront ajoutés mensuellement au capital de départ pour former avec celui-ci, la base à partir de laquelle sera établi le calendrier de remboursement. Ce financement d'une durée de 10 ans est à un taux fixe de 1.0%. Aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 464 millions et G 505 millions.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(17) EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH (SUITE)**

- d)** Le solde de l'emprunt au secteur industriel de G 380 millions est un emprunt décaissé en une seule tranche avec une période de grâce de 12 mois. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 10 ans aux taux de 1%. Aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 362 millions et G 376 millions.
- e)** Aux 30 septembre 2022 et 2021, le solde de l'emprunt du secteur communications est de G 747 millions et de G 1.344 milliard (US\$ 20 millions); cet emprunt a servi à financer un prêt à une entreprise d'État (**note 10 c i**). Au cours de l'exercice 2021, ce prêt a été converti en gourdes et mis sur échéancier. L'emprunt initialement décaissé en US\$ dollars a été converti en gourdes au cours de l'exercice suite à la restructuration du prêt, tel que prévu au contrat initial. Le remboursement de l'emprunt auprès de la BRH se fera au fur et à mesure des remboursements reçus.
- f)** Obligations subordonnées de la BRH dans le cadre du renflouement des fonds propres suite à l'acquisition de Socabank en 2007.
- g)** Obligations subordonnées de la BRH dans le cadre du financement des prêts accordés au secteur hôtelier.

**(18) RÉSERVES DES BANQUES LOCALES**

La répartition de ces dépôts par devises se présente comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Réserves des banques locales en gourdes	<b>G</b>	<b>294,492</b>	92,623
Réserves des banques locales en dollars US		<b>220,568</b>	51,127
<b>Total des réserves des banques locales</b>	<b>G</b>	<b>515,060</b>	143,750

Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif sont :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Montants reçus en garantie de prêts :		
Dépôts sur lettres de caution-dollars US <b>(a)</b>	<b>G 3,088,167</b>	1,666,979
Prêts -Gourdes <b>(b)</b>	<b>696,555</b>	528,006
Prêts-dollars US <b>(b)</b>	<b>1,779</b>	589,935
Dépôts sur lettres de caution-gourdes <b>(a)</b>	<b>120</b>	<b>281</b>
	<b>3,786,621</b>	<b>2,785,201</b>
Obligations envers employés et retraités <b>(c)</b>	<b>2,887,238</b>	2,566,040
Cartes de débit prépayées	<b>1,334,759</b>	660,031
Montants dus aux ministères et entreprises publiques <b>(note 27)</b>	<b>648,589</b>	330,147
Chèques certifiés et de direction	<b>470,297</b>	464,470
Intérêts à payer	<b>431,568</b>	305,022
Dépôts non sujets à emploi	<b>231,161</b>	194,322
Dû au Trésor Public <b>(note 27)</b>	<b>144,888</b>	16,545
Banque mobile-dépôts <b>(e)</b>	<b>133,467</b>	69,152
Virements et transferts à payer	<b>126,469</b>	229,873
Provision pour pertes de crédit attendues sur engagements de crédit <b>(d)</b>	<b>88,196</b>	64,051
Dépôts reçus sur propriétés détenues pour revente <b>(note 13 a)</b>	<b>52,862</b>	299,249
Dépôts délaissés	<b>10,630</b>	13,094
Taxes diverses	<b>8,161</b>	10,185
Dû à la BRH, non porteur d'intérêts <b>(note 27)</b>	<b>3,000</b>	3,000
Fonds en administration – régime de retraite <b>(note 10)</b>	<b>386</b>	386
Autres	<b>389,467</b>	366,678
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>G 10,747,759</b>	<b>8,377,446</b>

**(a)** Aux 30 septembre 2022 et 2021, les montants reçus en garantie pour les lettres de caution – dollars US sont pour des entreprises privées. Pour l'une de ces sociétés, ces montants reçus en garantie proviennent de la Banque Centrale: G 1.603 milliard en 2022 et G 1.326 milliard en 2021, soit US\$ 13.6 millions **(note 27)**. Quant aux montants reçus pour les lettres de caution-gourdes, ils proviennent principalement de l'une des entreprises privées précitées.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

(b) Les dépôts reçus en garantie de prêts sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Dépôts reçus en garantie du MEF pour une</b>			
<b>société privée-dollars US (notes 10a et 27)</b>	<b>G</b>	-	581,560
Autres dépôts reçus en garantie – dollars US		<u>1,779</u>	<u>8,375</u>
	<b>G</b>	<b>1,779</b>	589,935
<b>Dépôts reçus en garantie de MEF- gourdes (notes 10 et 27)</b>			
Prêts garantis - agents de la fonction publique	<b>G</b>	<b>527,148</b>	280,948
Prêts garantis – secteur transport (i)		<b>85,223</b>	85,223
Prêts garantis – parlementaires		<b>16,875</b>	16,875
Prêts garantis - programme de recapitalisation (ii)		<u>45,666</u>	<u>45,666</u>
		<b>674,912</b>	428,712
Autres dépôts reçus en garantie – gourdes		<u>21,643</u>	<u>99,294</u>
	<b>G</b>	<b>696,555</b>	528,006

(i) Ce montant reçu de la Banque Centrale en garantie des prêts accordés au secteur transport lesquels sont remboursés par la BRH depuis 2020.

(ii) Le programme de recapitalisation est clos; les prêts y relatifs ont été remboursés ou absorbés par la garantie. Le programme de recapitalisation était venu en aide à des sinistrés d'actes de vandalisme, d'ouragans et d'incendies.

(c) Aux 30 septembre, les obligations envers les employés et retraités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Provision pour fonds de régime de retraite (i)	<b>G</b>	<b>2,125,739</b>	1,881,675
Fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (ii)		<b>574,106</b>	531,938
Provision pour boni des employés et des retraités		<b>84,579</b>	74,556
Fonds spécial pour employés contractuels (iii)		<b>92,594</b>	77,871
Fonds de prime en administration pour les vacataires(iv)		<u>10,220</u>	-
	<b>G</b>	<b>2,887,238</b>	2,566,040

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

- (i) La provision pour fonds de régime de retraite est déterminée par le Conseil d'Administration; ce fonds est renfloué mensuellement par les cotisations des employés de la Banque. En 2022 et 2021, des dotations de G 183.4 millions et G 186.5 millions, approuvées par le Conseil d'Administration, ont été constituées en fonction des revenus réalisés sur les placements en bons du Trésor effectués à partir de ces fonds, et des résultats de l'exercice. Les soldes ont ainsi évolué:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>1,881,675</b>	1,709,005
Dotations au régime de retraite ( <b>note 23</b> )		<b>183,400</b>	186,560
Cotisations au régime de retraite		<b>181,115</b>	93,010
Payroll des retraités		<b>(127,209)</b>	(117,371)
Effet de change		<b>6,758</b>	10,471
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>2,125,739</b>	1,881,675

- (ii) Depuis le 1<sup>er</sup> août 2009, on accumule dans le fonds de prime en administration une prime de séparation pour les employés de plus de 20 ans de services qui partent à la retraite; les employés y contribuent à hauteur de 2% de leurs salaires. En 2022 et 2021, la Banque a contribué pour G 21.6 millions (**note 23**) à ce fonds. De plus, aux 30 septembre 2022 et 2021, le Conseil d'Administration a décidé d'ajouter respectivement G 70 millions et G 40 millions (**note 23**) à ce poste en vue d'augmenter cette provision.

La provision pour les fonds de prime en administration a ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>531,938</b>	552,437
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite ( <b>note 23</b> )		<b>21,600</b>	21,600
Dotations additionnelles au fonds de prime en administration ( <b>note 23</b> )		<b>70,000</b>	40,000
Cotisations des employés		<b>15,281</b>	14,999
Effet de conversion		<b>23</b>	140
Paiements effectués		<b>(64,736)</b>	(97,238)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>574,106</b>	531,938

Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ces fonds de régime de retraite et fonds de prime en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

- (iii) Le fonds spécial est constitué pour les employés contractuels et ceux qui ne sont pas éligibles au fonds de pension. La Banque et l'employé y cotisent et la somme cumulée est remise à l'employé à son départ de l'institution. En 2022 et 2021, les contributions de la Banque furent de G 7.1 millions et de G 6.8 millions (**note 23**).

La provision pour le fonds spécial des employés contractuels a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>77,871</b>	56,801
Cotisations au fonds spécial ( <b>note 23</b> )		<b>7,172</b>	6,804
Cotisations des employés		<b>7,172</b>	6,804
Paiements effectués		<b>(8,377)</b>	(3,181)
Effet de change		<b>8,756</b>	10,643
	<b>G</b>	<b>92,594</b>	77,871

- (iv) Au 30 septembre 2022, la contribution de la Banque inclut un montant de G 10.2 millions représentant un fonds de prime en administration créé au cours de l'exercice pour les vacataires.

- (d) La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit (**note 26**) a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>64,051</b>	77,081
Dotation (reprise) aux pertes de crédit ( <b>note 20</b> )		<b>22,262</b>	(15,947)
Effet de change		<b>1,883</b>	2,917
<b>Solde à la fin de l'exercice (note 26)</b>	<b>G</b>	<b>88,196</b>	64,051

- (e) La Banque mobile est un produit qui permet d'effectuer des transactions à partir d'un téléphone mobile. Aux 30 septembre 2022 et 2021, ce passif est constitué des sommes déposées par les clients en vue de transactions futures.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(20) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT**

La dotation (reprise) aux pertes de crédit par rubrique du bilan et par type d'engagements hors bilan sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Placements locaux, au coût amorti <b>(note 7)</b>	<b>G -</b>	544
Placements à l'étranger, au coût amorti <b>(note 8)</b>	-	1,971
Prêts <b>(note 10)</b>	<b>447,044</b>	460,468
Autres éléments d'actif <b>(note 15)</b>	<b>(20,073)</b>	4,534
Engagements de crédit – autres éléments de passif <b>(note 19d)</b>	<b>22,262</b>	(15,947)
<b>Total dotation aux pertes de crédit</b>	<b>G 449,233</b>	451,570

**(21) DOTATION DE CAPITAL**

En vertu du décret du 23 novembre 2005, publié au journal Le Moniteur no. 95 du 19 décembre 2005, réorganisant la Banque Nationale de Crédit, le capital autorisé de la Banque avait été fixé à G 500 millions constitué du capital antérieur augmenté des bénéfices non répartis. En date du 1<sup>er</sup> avril 2013, la Banque avait reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G 1.5 milliard à partir des bénéfices non répartis.

En date du 1<sup>er</sup> février 2017, la Banque a reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G 3.0 milliards à partir des bénéfices non répartis.

**(22) AUTRES REVENUS ET DÉPENSES**

Les dépenses et autres revenus, net sont ventilés comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Plus-value sur instruments de capitaux propres - BLADDEX <b>(note 8 iii)</b>	<b>G 6,730</b>	2,870
Moins-value sur instruments de capitaux propres – SCIOP <b>(note 7 c)</b>	<b>(11,110)</b>	-
Gains sur ventes de biens immobiliers hors exploitation <b>(note 13)</b>	<b>166,852</b>	-
Plus-value sur placements à maturité fixé détenus pour revente <b>(note 8 ii)</b>	<b>30,536</b>	7,526
Moins-value sur immobilisations <b>(note 12) (a)</b>	<b>(242,000)</b>	(60,000)
Autres	<b>(19,860)</b>	(633)
<b>Total autres revenus et dépenses</b>	<b>G (68,852)</b>	(50,237)

**(a)** Aux 30 septembre 2022 et 2021, cette moins-value a été enregistrée pour ajuster les avances versées aux maîtres d'ouvrages par rapport aux travaux réalisés.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(23) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL**

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Salaires	<b>G</b>	<b>987,113</b>	948,384
Frais de représentation et primes		<b>429,053</b>	329,047
Autres avantages sociaux		<b>277,831</b>	238,211
Contributions au régime de retraite <b>(note 19 c i)</b>		<b>183,400</b>	186,560
Allocations aux retraités		<b>88,160</b>	83,160
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration <b>(note 19 c ii)</b>		<b>70,000</b>	40,000
Taxes sur salaires		<b>47,447</b>	44,664
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite <b>(note 19 c ii)</b>		<b>21,600</b>	21,600
Transport		<b>20,082</b>	20,111
Contributions au fonds spécial pour employés contractuels <b>(note 19 c iii)</b>		<b>7,172</b>	6,804
Autres dépenses de personnel		<b>207,809</b>	105,082
<b>Total salaires et autres prestations de personnel</b>	<b>G</b>	<b>2,339,667</b>	2,023,623

**(24) AUTRE RÉSERVE**

Dans la perspective de la réalisation d'activités spécifiques, le Conseil d'Administration de la Banque a décidé de créer une réserve de G 79.5 millions à partir des bénéfices non répartis.

L'objectif de cette décision sera de permettre à la Banque d'intervenir dans le financement de programmes spéciaux scolaires et sanitaires, et/ou de catastrophes naturelles. Le montant annuel qui peut être ainsi viré à cette réserve se limite à 4% du revenu net de la Banque. Toutefois, ce pourcentage pourra être modifié ultérieurement par une décision du Conseil. Aucun montant ne fut porté à la réserve en 2022 et 2021.

**(25) RÉSERVE SPÉCIALE**

Au 30 septembre 2021, selon l'autorisation obtenue de la BRH, un compte de réserve spéciale a été créé en déduction des bénéfices non répartis, dans le but de constituer une réserve générale pour le risque de crédit. Cette réserve spéciale est non distribuable.

(À suivre)



**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la BNC contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Garanties documentaires	<b>G</b>	<b>1,092,665</b>	527,206
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants		<b>1,130,283</b>	1,519,013
Soldes non utilisés sur cartes de crédit		<b>543,124</b>	481,205
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>G</b>	<b>2,766,072</b>	2,527,424

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit totalisant respectivement G 88.1 millions et G 64.0 millions aux 30 septembre 2022 et 2021 est présentée dans les autres éléments de passif (**note 19 d**).

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Dans le cadre de la moins-value constatée lors de la construction d'une succursale, mentionnée à la **note 12**, en juin 2021, la Banque a adressé une sommation livrée par huissier à la firme de construction de ladite succursale. En cette sommation, la Banque réclame la somme de US\$ 737,736 (G 86.8 millions) représentant le montant perçu en surplus pour les travaux suivant rapport de la Supervision prévu aux termes de l'article 12 du contrat liant les parties. Aucune suite n'a encore été donnée à cette sommation car en février 2022 ladite firme de construction s'est présentée devant la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CAAH) pour faire condamner la BNC à US\$ 580,780 (G 68.4 millions) de dommage et intérêts suite à la rupture du contrat de construction qui liait les parties. Toutefois, à ce jour, les frais n'ayant pas été payés à la CCAH, l'audience n'a pas été reprise. À ce jour, la Banque attend la décision de la CCAH avant d'entreprendre une poursuite légale contre la firme de construction.

Au 30 septembre 2022, la Banque traite de certaines autres affaires litigieuses engagées pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par la Banque Nationale de Crédit sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(27) TRANSACTIONS APPARENTÉES**

Les principaux apparentés de la BNC sont la Banque Centrale, les autres institutions financières d'État, les Ministères, les organismes, et les entreprises d'État. De plus, les membres du Conseil et leurs sociétés sont aussi des apparentés.

Aux 30 septembre, les soldes des transactions apparentées sont :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Actifs :</b>		
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti <b>(note 5)</b>	<b>G 38,481,852</b>	31,975,178
Bons BRH et bons du Trésor, net <b>(note 6)</b>	<b>26,224,156</b>	18,885,749
Contrats de change <b>(note 9)</b>	<b>54,001</b>	292,950
Prêts à des entreprises d'État financées par la BRH	<b>2,202,670</b>	2,845,183
Prêts au Ministère de l'Économie et des Finances <b>(note 10 f)</b>	<b>3,080,174</b>	3,971,963
Prêts à des entreprises d'État garantis par le MEF <b>(note 10)</b>	<b>474,543</b>	580,327
Prêts aux membres du Conseil d'Administration <b>(note 10)</b>	<b>10,189</b>	<u>25,196</u>
	<b>G 70,527,585</b>	58,576,546
<b>Passifs:</b>		
Dépôts d'organismes autonomes:		
Gourdes <b>(note 16)</b>	<b>G 6,569,715</b>	6,549,318
Dollars US <b>(note 16)</b>	<b>4,102,995</b>	<u>4,085,505</u>
Sous-total	<b>10,672,710</b>	<u>10,634,823</u>
Dépôt à terme du Fonds de Pension Civile <b>(note 16)</b>	<b>3,383,837</b>	3,331,282
Dépôts des Ministères et organismes d'État <b>(note 16)</b>	<b>1,082,244</b>	4,130,443
Dépôts des membres du Conseil d'Administration <b>(note 16)</b>	<b>48,143</b>	<u>38,161</u>
Sous-total	<b>15,186,934</b>	<u>18,134,709</u>
Contrats de change <b>(note 9)</b>	<b>56,626</b>	301,914
Emprunts et obligations BRH <b>(note 17)</b>	<b>6,884,028</b>	8,212,513
Emprunt bancaire-BRH <b>(note 19)</b>	<b>3,000</b>	3,000
Montants reçus en garantie de prêts de l'État Haïtien:		
Lettres de caution-dollars US <b>(note 19 a)</b>	<b>1,603,005</b>	1,326,366
Prêts dollars US <b>(note 19 b)</b>	<b>-</b>	581,560
Prêts gourdes <b>(note 19 b)</b>	<b>674,912</b>	<u>428,712</u>
Sous total	<b>24,408,505</b>	<u>28,988,774</u>
Montants dus aux ministères et entreprises publiques <b>(note 19)</b>	<b>648,589</b>	330,147
Dû au Trésor Public <b>(note 19)</b>	<b>144,888</b>	<u>16,545</u>
<b>Total</b>	<b>G 25,201,982</b>	29,335,466

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CREDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(27) TRANSACTIONS APPARENTÉES (SUITE)**

Durant les exercices, les transactions apparentées sont:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Revenus d'intérêts:</b>		
Bons BRH et bons du Trésor	<b>G 2,244,496</b>	1,994,222
Prêts au Ministère de l'Économie et des Finances	<b>92,945</b>	58,527
Prêts à des Sociétés d'État	<b>153,232</b>	109,485
Prêts à des entreprises d'État	<b>129,710</b>	124,125
	<b><u>2,620,383</u></b>	<u>2,286,359</u>
<b>Dépenses d'intérêts:</b>		
Emprunts et obligations BRH	<b>(52,619)</b>	(46,750)
<b>Revenus d'intérêts, net</b>	<b><u>2,567,764</u></b>	<u>2,239,609</u>
<b>Autres dépenses:</b>		
Commissions pour services rendus à la BRH	<b>80,866</b>	64,647
<b>Total - revenu, net</b>	<b>G 2,648,630</b>	2,304,256